



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl



**Rapport  
d'activités 2025**  
**L'année politique  
communale**

## Sommaire

- 3 L'année politique communale - Le rapport d'activités de l'UVCW
- 4 L'UVCW en chiffres
- 6 La vie de l'Union en 2025 - Temps forts
- 9 L'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- 11 La culture
- 11 Le développement durable
- 12 L'e-gov, le management de la donnée et de la digitalisation
- 13 Les élections
- 13 L'énergie
- 14 L'environnement
- 16 L'état civil et la population
- 16 L'Union à l'international
- 18 Les finances locales et la fiscalité
- 20 Le fonctionnement de la commune
- 21 La gouvernance publique
- 22 Les intercommunales et les modes de gestion externalisés de l'intérêt communal
- 22 Le logement
- 24 Le Comité permanent des SLSP de l'UVCW
- 25 Les mandataires
- 26 Les marchés publics
- 27 La mobilité et les voiries
- 28 La participation citoyenne
- 28 Le personnel et les ressources humaines
- 30 La police administrative générale
- 30 La politique de la ville
- 31 La ruralité
- 32 La santé
- 32 La sécurité : police, incendie et aide médicale urgente
- 34 Une équipe à votre service
- 35 Le Conseil d'administration et le Bureau de l'UVCW

## Édito

L'année écoulée a confirmé notre capacité collective à naviguer avec détermination à travers un environnement en constante évolution. Malgré les défis persistants, chaque obstacle a renforcé notre agilité et notre unité, nous permettant de poser les bases d'un avenir plus solide et plus innovant pour l'action publique locale.

**Sur la scène internationale et européenne**, les tensions géopolitiques et économiques ont mis à l'épreuve notre cohésion, mais elles ont aussi révélé l'importance d'une collaboration renforcée entre les États membres et les institutions. Ces défis nous ont incités à repenser nos stratégies, à renforcer nos partenariats et à préparer le terrain pour des solutions durables, porteuses de stabilité et de croissance partagée.

Début 2025 a vu l'installation d'un **Gouvernement fédéral de plein exercice apportant de nombreuses réformes créant** de nouvelles contraintes réglementaires et report de charges sur les pouvoirs locaux.

**En Wallonie, l'exécutif a lancé plusieurs grands chantiers de réformes**, autant de petits séismes pour les pouvoirs locaux. On songe entre autres à la réforme des provinces, au service public local (intégration des CPAS dans les communes), à l'avenir de la fonction publique locale ou au vaste chantier touchant aux acteurs et structures du logement public. Sur tous ces dossiers, votre Union et votre Fédération des CPAS étaient « *sur la balle* », attentives et vigilantes, actives, réactives ou proactives, selon les cas.

Aussi, inlassablement, les autorités de tous niveaux (fédéral, régional, communautaire et européen) ont fait l'objet de nos attentions vigilantes, mises en garde, sollicitations, propositions créatives et revendications ancrées sur une fine connaissance des réalités du terrain local et en prise avec les défis majeurs induits par la période turbulente que nous traversons.

**Au niveau local**, malgré un contexte financier et opérationnel exigeant, l'Union a redoublé d'efforts pour soutenir les villes et communes. En 2025, nous avons notamment élargi notre offre de formations, permettant aux agents et aux mandataires nouvellement élus d'acquérir les compétences nécessaires pour relever les défis actuels et futurs. Ces initiatives illustrent notre engagement à vos côtés, pour une gestion publique toujours plus performante et proche des réalités du terrain.

Notre dialogue constructif avec les autorités politiques a porté ses fruits, avec des avancées concrètes pour défendre vos priorités. Les dossiers politiques marquants de l'année, ainsi que nos actions phares, sont présentés dans les pages qui suivent. Nous vous invitons à découvrir cette sélection, qui témoigne de l'énergie et de la détermination déployées tout au long de l'année. Pour la chronologie et l'exhaustivité, nous renvoyons le lecteur au fil de nos actualités et aux avis de notre Conseil d'administration sur le site [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)

Et bien sûr, pour l'action sociale en particulier, le compte rendu de l'énergie déployée en 2025 par notre Fédération des CPAS et son Comité directeur est disponible en ligne et téléchargeable gratuitement : <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrages-a-telecharger>

Merci pour votre confiance et bonne lecture !

Rachel SOBRY,  
Présidente



# *L'année politique communale*

## *Le rapport d'activités de l'UVCW*

Le lecteur trouvera dans les lignes qui suivent l'*Année communale 2025*, soit le rapport d'activités de l'UVCW pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ce rapport annuel est le fruit de l'action politique portée, avec force et conviction, par le Bureau et le Conseil d'administration sous la houlette de sa Présidente et du travail de terrain de toute une équipe, quotidiennement au service des pouvoirs locaux.

Il a été rédigé, pour la 16<sup>e</sup> fois, par Michel L'Hoost, Conseiller Communication senior, qui s'est pour la première fois aidé de l'IA pour la récolte des textes et actualités ayant nourri ce rapport. Merci à Nicolas Deswysen, Responsable Web & e-Projets, pour le moissonnage interne.

Pour toute information liée à ce document, contactez Michèle BOVERIE, Secrétaire générale.



### **Das kommunalpolitische Jahr - Der tätigkeitsbericht des UVCWER verband in aktion**

In den folgenden Zeilen findet der *Leser das Gemeindejahr 2025*, d.h. den Tätigkeitsbericht des UVCW für den Zeitraum vom 1. Januar 2025 bis zum 31. Dezember 2025.

Wie üblich ist dieser Jahresbericht das Ergebnis der politischen Arbeit, die der Vorstand und der Verwaltungsrat unter der Leitung seines Präsidenten mit Kraft und Überzeugung vorantreiben, sowie der praktischen Arbeit eines ganzen Teams, das täglich im Dienste der lokalen Behörden steht.

Er wurde zum 16. Mal von Michel L'Hoost, Senior-Kommunikationsberater, verfasst, der zum ersten Mal KI zur Zusammenstellung der Texte und Nachrichten für diesen Bericht herangezogen hat. Vielen Dank an Nicolas Deswysen, Leiter Web & E-Projekte, für die interne Datenerfassung.

Weitere Informationen zu diesem Dokument erhalten Sie von Michèle BOVERIE, Generalsekretärin.

# L'UVCW en chiffres

## Membres

- 261 Villes et Communes
- 261 Centres publics d'Action sociale (CPAS)
- 54 Intercommunales
- 72 Zones de police
- 12 Zones de secours
- 61 Sociétés de Logement de Service public (SLSP)

## Activités 2025

### ASSISTANCE-CONSEIL AUX MEMBRES

- **15 544** consultances (+ **8,6 %**) en gouvernance locale et en développement territorial:
  - 7 184 demandes sollicitées par téléphone (+ 5,7 %);
  - 7 940 demandes par courriel et courrier (+ 5,6 %);
  - 419 demandes via le tchat.
- En 2025, **15 nouveaux modèles** de tous types pour aider à la gestion locale (cahiers des charges, ordonnances et arrêtés de police,

profils de fonction, taxes, redevances, règlements d'ordre intérieur...).

### LOBBYING POLITIQUE - REPRÉSENTATION - DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES POUVOIRS LOCAUX

- 102 documents transmis au Conseil d'administration de l'Union, dont 34 dossiers politiques traités et débattus par le CA en 11 séances;
- 25 groupes de travail internes organisés et animés par l'UVCW (en 2025, un GT Logement et un GT Surcoûts des zones de secours ont été lancés);
- 87 commissions externes auxquelles l'UVCW participe, auprès d'instances régionales (48), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (10), fédérales (25), européennes et internationales (4): <http://www.uvcw.be/uvcw/instances-consultatives>

L'UVCW dispose par ailleurs d'une représentation aux conseils d'administration de:

- IMIO
- Société royale forestière de Belgique (SRFB)
- Natagriwal
- Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR)
- Filière Bois Wallonie

### FORMATION

En 2025, 436 journées de formation proposées à 10 577 participants.

### INFORMATION

#### SITE INTERNET

- 1 436 717 visiteurs (3 936/jour en moyenne);
- 5 370 514 pages visitées, soit 14 714/jour en moyenne;
- 360 actualités mises en ligne (ou mises à jour) en 2025;
- 652 contenus mis en ligne (actus, bonnes pratiques, etc.) en 2025.

#### RÉSEAUX DE L'UVCW

- En 2025, 132 questions ou articles ont été postés sur ces 3 réseaux actifs (Marchés publics, Finances et fiscalité, et Énergie), et 327 commentaires ont été publiés.



## E-NEWSLETTERS

- 36 425 abonnés (+ 759) à notre *Lettre électronique de l'Union des Villes et Communes de Wallonie* (+ 2 %);
- Plus de 45 000 abonnés (+ 12,5 %) à nos 7 e-newsletters spécifiques (Fédération des CPAS, Formations UVCW, Formations CPAS, Logement, Environnement, Grades légaux, International).

## MAGAZINE

- 3 900 abonnés au mensuel *Mouvement communal* papier.

## OUVRAGES

- En 2025, 4 titres parus dans la collection *Les Essentiels des Pouvoirs locaux*:
  - *Le Code wallon de l'habitation durable – Les baux d'habitation en Wallonie* (mars 2025);
  - *Les marchés publics des pouvoirs locaux* (avril 2025);
  - *Le labyrinthe réglementaire des chantiers en voirie en Wallonie* (mai 2025);
  - *Le Règlement de travail des pouvoirs locaux – Guide pratique* (décembre 2025).
- Et 1 nouveau titre paru dans la collection *Boîte à outils des CPAS*:
  - *Aide-mémoire des CPAS* (mars 2025);

pour un total de 2 936 exemplaires vendus sur l'année 2025.

Pour un aperçu complet de nos ouvrages, voyez : <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrage-a-commander>

## PUBLICATIONS DIVERSES

- *Handbuch zur Optimierung der Kosten für die Bewirtschaftung von Aushuberde bei öffentlichen Bauaufträgen, nach Qualiroutes und CCTB 2022* (avril 2025);
- *Rapport d'activités 2024 de la Fédération des CPAS* (mai 2025);
- *Rapport d'activités 2024 de l'UVCW* (juin 2025);
- *Fin des allocations de chômage - Que dois-je faire?* (novembre 2025);
- *Ende des Arbeitslosengeldes - Was muss ich tun?* (novembre 2025).



Pour un aperçu complet de nos publications, voyez : <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrages-a-telecharger>

## PRESSE - MÉDIA

- Entrées : en moyenne, 2 demandes de journalistes par jour.
- Sorties : 1 conférence de presse et 11 communiqués de presse (+ 7).
- 670 mentions dans les médias en général : 406 pour l'UVCW (- 82) et 264 pour la Fédération des CPAS (+ 129).

Parmi ces 670 mentions :

- 537 dans les médias nationaux et internationaux (+ 107), 133 en presse locale (- 60);
- 402 en ligne, 207 en presse papier (quotidienne (197) et périodique (10)), 20 dépêches Belga, 6 sujets ou interviews en radio et 14 sujets ou interviews en télé).

## ÉQUIPE

- 74,15 équivalents temps plein (ETP).

# La vie de l'Union en 2025 – Temps forts

## Renouvellement des instances: une nouvelle équipe à la manœuvre

À la suite des élections locales d'octobre 2024 et de l'installation des nouvelles majorités locales en janvier, l'année 2025 a été marquée par le renouvellement complet des instances de l'UVCW.

Le 20 juin 2025 à Namur, l'Assemblée générale de l'UVCW a entériné la composition de ce Conseil d'administration renouvelé, ainsi que la désignation d'un nouveau Bureau. Rachel Sobry, Bourgmestre de Thuin, a été élue Présidente. Cette composition reflète la diversité des communes wallonnes et s'appuie sur les principes fondateurs de l'UVCW: pluralisme politique, collégialité et ancrage local.

La nouvelle Présidente s'est engagée à renforcer la voix de l'Union en faveur des communes, face aux défis majeurs qui les attendent: tensions financières, adaptation climatique, transformation numérique et attractivité des mandats locaux.

Parallèlement, la Fédération des CPAS a tenu sa propre AG et renouvelé ses instances, consolidant ainsi le cadre de coopération entre l'Union et la Fédération au service des pouvoirs locaux wallons.

## Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux

### COMMISSION DES GRADES LÉGAUX: ÉCHANGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

En mars 2025, l'UVCW a tenu une session de sa Commission des Grades légaux réunissant ses équipes et les fédérations partenaires pour un nouveau round de partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience du terrain. Cette initiative récurrente, coordonnée par l'Union, vise à harmoniser les procédures, à améliorer la formation et à doter les Grades légaux d'un maximum d'outils de nature à les aider dans leurs actions quotidiennes de gestion de leur commune ou CPAS.

### CONFÉRENCE « RESPONSABILITÉ DE L'ÉLU »

Le 17 avril 2025, dans le cadre de Municipalia, l'UVCW a organisé une conférence sur la responsabilité des élus, en collaboration avec Ethias, au WEX de Marche-en-Famenne. Qu'en retenir? Des contenus riches et intéressants, mais des conditions matérielles perfectibles. Nous tirerons les enseignements pour assurer une expérience de meilleure qualité aux participants lors de la prochaine édition.

### Devoir de mémoire et valeurs démocratiques

À l'occasion de la Journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste, l'UVCW a réaffirmé son engagement à promouvoir la liberté, la dignité humaine et la prévention des discriminations. Elle a encouragé les pouvoirs locaux à soutenir l'éducation au souvenir et les initiatives mémorielles pérennes, en partenariat avec les établissements scolaires et les acteurs culturels.

### RÉORIENTATION NUMÉRIQUE: FERMETURE DU COMPTE X

En janvier 2025, l'UVCW a annoncé la fermeture de son compte sur la plateforme sociale X, invoquant une dérive vers un espace propice à la désinformation et aux discours toxiques, contraire à ses valeurs fondamentales de pluralisme, dialogue, solidarité et démocratie. Elle oriente désormais sa présence sur des espaces numériques conformes à ses principes et invite ses partenaires et le public à suivre ses communications via ses canaux officiels.

### UNE CHARTE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DES CHANCES AU SEIN DE L'UVCW

En sa séance de mai 2025, le Conseil d'administration de l'UVCW s'est vu présenter la «Charte pour l'égalité des genres et des chances» en vigueur au sein de notre association, ainsi que le plan d'actions 2024-2030. De quoi inspirer nos membres, qui sait?

## Engagement social, solidaire et territorial

### MOBILISATION CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS: CAMPAGNE COEUR BLEU

Le 30 juillet 2025, à l'occasion de la Journée mondiale contre la traite des êtres humains, l'UVCW a accompagné et invité les communes wallonnes à relayer la campagne Coeur Bleu. L'Union a insisté sur le rôle-clé des pouvoirs locaux dans la sensibilisation et la protection des victimes, en promouvant l'accès au point de contact belge disponible 7j/7 et la diffusion des ressources offertes par le SPF Justice. Elle a facilité la coordination locale et la diffusion des outils auprès des communes.

### SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS SOCIAUX: UN GESTE EMPATHIQUE ET FORT

L'UVCW a exprimé ses condoléances à la famille, aux collègues et aux proches d'un assistant social du CPAS de Gand victime d'un acte dramatique dans l'exercice de sa mission. Elle a souligné l'importance de mesures accrues de prévention, de protection et de soutien aux travailleurs sociaux et a appelé à une coordination renforcée entre CPAS et autorités pour garantir la sécurité et le bien-être des professionnels, tout en reconnaissant l'importance de leur engagement au service du vivre-ensemble.

## Communication (de crise)

### PIRATAGE INFORMATIQUE AU SPW: L'UVCW A ASSURÉ LE RELAIS AUPRÈS DES POUVOIRS LOCAUX

En avril et mai 2025, à la suite d'une intrusion informatique majeure dans le système du Service public de Wallonie (SPW), l'UVCW et la Fédération des CPAS ont bien volontiers relayé les communications et mesures transitoires à destination des pouvoirs locaux. Elles ont diffusé les contacts utiles, les modalités d'accès alternatives et ont encouragé une communication homogène entre le

SPW et les réseaux locaux afin d'assurer la continuité et la gestion efficace des services. L'UVCW s'est proposée comme interlocuteur pour coordonner et accompagner les acteurs durant cette phase.

### **1000<sup>e</sup> NUMÉRO DU MOUVEMENT COMMUNAL : CÉLÉBRATION ET ACTIONS**

En septembre 2025, le 1000<sup>e</sup> numéro de notre mensuel *Mouvement communal* a constitué un jalon historique pour l'UVCW, témoignage de plus d'un siècle de service public local. L'Union des Villes et Communes belges a en effet vu le jour en 1913, mais son magazine lui est antérieur (il est né en 1903). Pour marquer le coup, un concours destiné aux membres, avec attribution d'un séjour épicurien, a mis en valeur le rôle du magazine comme vecteur d'information et d'analyse juridique pour les collectivités wallonnes. L'UVCW a également encouragé l'abonnement pour poursuivre le dialogue et renforcer l'attachement des membres au patrimoine éditorial.

### **Les Essentiels des Pouvoirs locaux et Boîte à outils des CPAS: encore 5 titres parus en 2025**

Éditeur depuis sa création en 1913, l'Union des Villes et Communes de Wallonie est affiliée à l'Association des Éditeurs belges (ADEB) depuis 2022.

Avec ses deux collections *Les Essentiels des Pouvoirs locaux* et *Boîte à outils des CPAS*, l'Union et sa Fédération des CPAS produisent et diffusent des ouvrages papier en vente directe (en ligne), principalement à destination de leurs membres. Notre catalogue recense **70 ouvrages** parus depuis avril 2016, dont 30 titres toujours en vente à l'heure d'écrire ces lignes.

Outre le maintien de tarifs généralement abordables, nous offrons des conditions préférentielles en faveur des membres de l'UVCW. Dans un but de simplification tarifaire et administrative, **les frais de port ainsi que la TVA (6 %) sont inclus dans le prix de nos ouvrages.**

**En dépit de la hausse forte et généralisée de nos coûts de production** (papier,

énergie, main-d'œuvre, transport, frais postaux), nous tenons à maintenir **des prix abordables pour nos clients.** Les commandes se font en ligne: <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrage-a-commander>

### **Focus sur la commune: 200 fiches de référence, gratuitement en ligne**

Depuis 2008, avec le soutien du Ministre wallon des Pouvoirs locaux, en collaboration avec le SPW Intérieur et Action sociale, l'Union propose en ligne le *Focus sur la commune*, actualisé chaque année: <http://www.uvcw.be/focus/>

Cet outil s'est vite révélé une valeur sûre et une indispensable source d'information à propos de la commune, terrain de démocratie, pouvoir le plus proche du citoyen.

Une centaine de fiches ont été entièrement mises à jour en 2024, tandis que la mise en page a été rafraîchie et harmonisée par rapport à nos autres publications.

En 2025, *Focus* a connu un deuxième bond spectaculaire consécutif, avec 318 824 consultations en ligne (+ 23,3 %) et 8 778 téléchargements (+ 284 %).

### **Pour nos membres, 15 nouveaux modèles en 2025!!**

Comme chaque année, l'Union s'est efforcée d'aider ses membres dans la gestion locale au travers d'outils variés. L'année 2025 a vu la mise à disposition, en accès réservé, de 15 modèles en ligne, 5 fiches pratiques, un guide, une convention et un outil d'aide en ligne (soit 23 fichiers associés).

#### e-Gov

- Guide - Bonnes pratiques de l'IA
- Guide IA - Version Word personnalisable

#### Environnement

- Modèle d'accord-cadre relatif à la désignation d'un prestataire chargé des essais de reconnaissance de voirie, des prélèvements et des analyses de terres



- Clauses-types relatives à la question des terres excavées à intégrer au sein des CSC de marchés publics de travaux
- Typklauseln zur Frage des Aushubs, die in die CSC (Technische Spezifikationen) öffentlicher Bauaufträge aufgenommen werden sollen
- Modèle de Règlement communal relatif à la lutte contre les rats laveurs
- Convention de mise à disposition d'un piège à rats laveurs
- Éradication des nids de frelons asiatiques: 5 fiches pratiques et un outil d'aide en ligne

#### Gestion du patrimoine

Utilisation privative du domaine public:

- modèle d'ordonnance
- modèle d'autorisation d'occupation: permis de stationnement
- modèle d'autorisation d'occupation: permission de voirie
- modèle de règlement-redevance

#### Insertion socioprofessionnelle

- Modèle de convention - Article 61 - Partenariat
- Modèle de convention - Article 60 - Mise à disposition

- Modèle d'évaluation de la collaboration entre le CPAS et les partenaires

### Marchés publics

- Modèle de clauses quantités/valeur maximale (Q-V max) d'un accord-cadre
- Nouveau modèle de délégation du conseil communal
- Modèle de note de service pour accélérer et rencontrer les délais de paiement

Publication de 3 modèles de cahier des charges portant sur des services d'auteur de projet d'architecture en collaboration avec l'Ordre des Architectes :

- modèle PCAN
- modèle PFM
- modèle PNSPP

### Mobilité

- Taxis de station et de rue: modèle de règlement à destination des communes

### PRH

- Note méthodologique de lecture du modèle de statut
- Modèle de statut général du personnel

### Voirie et travaux

- Modellverordnung für Baustellen im öffentlichen Straßenraum – Neue Fassung
- Typklauseln zur Frage des Aushubs, die in die CSC (Technische Spezifikationen) öffentlicher Bauaufträge aufgenommen werden sollen

Accéder à ces modèles (exclusivement pour nos membres) : <https://www.uvcw.be/modeles/>

## La responsabilité sociétale et l'engagement citoyen de l'UVCW

L'UVCW est une asbl responsable, qui apporte sa pierre au déploiement de sa région, en recourant aux biens et services d'une constellation de partenaires: graphistes, imprimeurs, routeurs, régie

publicitaire, personnel de maintenance et d'entretien des locaux et abords, fournisseurs informatiques et autres, corps de métiers, entreprises d'insertion par le travail, formateurs, conseils et auteurs, etc.

L'UVCW se fournit chez un producteur d'énergie verte et mène une politique environnementale de tous les instants: collectes sélectives, critères environnementaux dans nos marchés publics de fournitures, plan de mobilité pour le personnel (transports en commun, covoiturage, vélos...) et possibilité de télétravail à mi-temps pour tous, utilisation rationnelle de l'énergie...

Depuis 2018, des panneaux photovoltaïques en toiture assurent une production d'électricité verte couvrant une part de la consommation du bâtiment.

Notre Bureau écoresponsable, une équipe de collègues de tous services, se penche sur nos gestes et habitudes de consommation durant la journée de travail. Depuis 2020, nous avons installé des nichoirs et hôtels à insectes dans le patio et placé des autocollants effaroucheurs aux fenêtres pour éviter les collisions d'oiseaux.

### UN ENGAGEMENT CITOYEN

En 2025, le « Grand nettoyage de Printemps » (BeWapp), activité extérieure par nature, a bénéficié de l'engagement d'une équipe UVCW pour la 9<sup>e</sup> fois en 10 éditions.



Plusieurs projets ont été menés depuis 2023 dans le but de s'inscrire dans un plan de gestion rationnelle et plus respectueux de l'environnement :

- **2023**: priorité à la gestion des fournitures. L'UVCW a banni les gobelets à usage unique (plastique et carton), fourni un contenant réutilisable à l'ensemble du personnel et acheté une vaisselle réutilisable pour le personnel et pour les visiteurs ;
- **2024**: focus sur l'impact environnemental de l'UVCW via le prisme du numérique responsable. Une charte a été élaborée au départ de l'expérience pratique partagée entre collègues. Elle reprend nombre de bonnes pratiques à suivre pour réduire les impacts de consommation liés à nos comportements numériques ;
- **2025**: accent mis sur le renforcement de la cybersécurité en interne. Les membres du personnel ont suivi une formation actualisée et ont complété un questionnaire évaluant les acquis dans le domaine.

# L'aménagement du territoire et de l'urbanisme

## Une vigilance maintenue face aux évolutions réglementaires

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des travaux déjà engagés autour de la réforme du Code du développement territorial (CoDT). Plusieurs ajustements réglementaires ont nécessité l'attention soutenue de l'UVCW tout au long de l'année.

Le Conseil d'administration s'est notamment penché, lors de sa réunion du **9 septembre 2025**, sur un avant-projet de décret-programme comportant plusieurs dispositions en matière d'aménagement du territoire. L'Union a exprimé ses préoccupations quant à l'obligation faite aux communes de numériser les permis déposés en version papier, mesure susceptible d'engendrer une charge administrative considérable et un impact financier conséquent pour les services d'urbanisme communaux.

Par ailleurs, l'UVCW a regretté le renforcement de la tutelle régionale sur les schémas communaux et pluri-communaux, lesquels pourraient être refusés en cas de non-conformité aux objectifs du Schéma de développement du territoire (SDT). L'Union a rappelé que ces objectifs ne devraient pas justifier des refus relevant de l'opportunité. Elle a demandé que les hypothèses de refus soient mieux circonscrites, notamment s'agissant des motifs liés à la lutte contre les inondations.

Le retour de l'avis obligatoire du fonctionnaire délégué en cas d'écart aux schémas, guides et permis d'urbanisation a également été regretté, alors que les communes avaient pris leurs marques et assumé leurs responsabilités en bonne collaboration avec les fonctionnaires délégués et les commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).

Tout au long de l'année, l'UVCW a également suivi attentivement l'implémentation de deux réformes conséquentes pour le travail quotidien des services communaux : la modification de la liste des

dispenses de permis (entrée en vigueur le 1.5.2025) et la formalisation de nouveaux formulaires de demande de permis d'urbanisme et d'urbanisation (entrée en vigueur le 1.10.2025).

## Élargissement des permis de compétence gouvernementale : un encadrement à préciser

L'UVCW a rendu un avis circonstancié sur une modification du CoDT visant à élargir le champ des permis relevant de la compétence gouvernementale. Cette analyse s'est concentrée sur les projets relatifs à la réhabilitation de friches de grande ampleur.

L'Union a pointé le nécessaire caractère exceptionnel de ce régime dérogatoire et insisté pour que les hypothèses d'application demeurent limitées, clairement formulées et juridiquement précises. Elle a recommandé que, pour les projets d'envergure liés à leurs compétences, l'avis des Agences de développement territorial (ADT) soit formellement sollicité, sans préjudice de la consultation obligatoire des collèges communaux prévue au CoDT.

## Opérations de développement urbain : des règles du jeu brutalement bouleversées

Réuni en **septembre 2025**, le CA de l'UVCW a exprimé de vives préoccupations sur un projet d'arrêté de nature à profondément modifier les conditions d'accompagnement et de financement des opérations de développement urbain (ODU).

Le projet prévoit une baisse du taux de subvention de 80 % à 50 %, un report de la liquidation des tranches, ainsi que la suppression de la prise en charge des frais de fonctionnement et de personnel, y compris la rémunération du conseiller en développement urbain. Ces nouvelles règles devaient s'appliquer immédiatement, en ce compris aux programmes d'actions triennaux opérationnels (PATO) déjà déposés, mais non encore approuvés.

L'UVCW a fermement rappelé l'importance de respecter les principes fondamentaux de prévisibilité, de bonne administration et de confiance légitime. Elle a plaidé pour que les communes se voient accorder les délais nécessaires afin de pouvoir examiner, confirmer ou ajuster leurs dossiers dans des conditions optimales.

### **NOUVELLE FORMULE DE FORMATION : « LES MATINALES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »**

En **décembre 2025**, l'UVCW a lancé un format expert, rapide et ciblé sur des thématiques choisies par nos soins, en fonction de la fréquence des questions posées à l'équipe AT au fil de l'année.

**Les matinales de l'AT, c'est :**

- **l'essentiel en 75 minutes** : un webinaire court, en matinée, pour un maximum d'efficacité ;
- **un contenu sur mesure** : pour chaque thématique choisie, vous fixez le contenu ! Avant la session, vous aurez l'occasion de poser les questions et les points que vous souhaitez voir abordés durant la présentation ;
- **l'expertise au service du terrain** : des experts seront présents pour débriefer les thématiques qui suscitent le plus d'interrogations.

La première séance fut consacrée aux « renseignements urbanistiques ».

Sur le plan financier, la hausse de la part communale de 20 % à 50 % risque de décourager les communes les plus fragiles financièrement, les premières concernées par les ODU. L'UVCW a plaidé pour le maintien d'une liquidation automatique avec contrôle a posteriori.

Quant à la suppression des frais de fonctionnement et de personnel, l'Union a réclamé le maintien du soutien financier dédié au conseiller en développement urbain, rappelant que déforcer ce poste reviendrait à contraindre les communes à ponctionner d'autres services au détriment des citoyens.

## Les autres dossiers traités en 2025

- Abaissement du seuil de la surface commerciale nette donnant lieu à un permis en matière d'implantation commerciale – Courrier au Ministre Desquesnes
- Renseignements urbanistiques – Mise en place d'un flux digitalisé pour les demandes de renseignements urbanistiques et les réponses des communes – Courrier commun de l'Union et du Conseil francophone de la Fédération royale du Notariat belge à la Banque Carrefour d'Échange de données et au SPW Digital
- Décret-programme – Dispositions relatives à l'anonymisation des permis et charge administrative induite – Avis au Ministre Desquesnes



## UNE ATTENTION CONSTANTE POUR NOS NEUF COMMUNES GERMANOPHONES

Depuis plusieurs années, l'UVCW collabore avec la Communauté germanophone, dans une optique de fonction consultative locale sur les matières transférées en 2019.

Depuis 2023, avec le soutien de la Communauté germanophone, une Conseillère de l'Union spécialement recrutée à cette fin aide les neuf communes germanophones à rendre les meilleurs avis possibles sur les avant-projets de décrets, d'arrêtés ou de circulaires décidés par la Communauté dans des matières qui touchent à la gestion communale.

**En janvier 2025**, une délégation de l'Union a rencontré les Bourgmestres de la Communauté germanophone fraîchement élus à l'occasion du scrutin local d'octobre 2024. Nous avons pu leur présenter toute l'étendue de nos services aux membres, et décider d'une collaboration nouvelle.

Le Gouvernement de la Communauté a entrepris **une grande réforme de l'aménagement du territoire**. Cette réforme est précédée d'un cycle de consultation des neuf communes, ainsi que des acteurs de la société civile. L'Union a suivi de manière attentive l'ensemble de ces consultations qui ont eu lieu entre avril et juillet pour les communes et entre octobre et décembre pour les acteurs de la société civile.

## STÄNDIGE AUFMERKSAMKEIT FÜR UNSERE NEUN DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINDEN

Seit mehreren Jahren arbeitet der UVCW mit der Deutschsprachigen Gemeinschaft zusammen, mit dem Ziel einer lokalen Beratungsfunktion zu den im 2019 übertragenen Materien.

Seit 2023 unterstützt eine eigens zu diesem Zweck eingestellte Verbandsberaterin mit Unterstützung der Deutschsprachigen Gemeinschaft die neun deutschsprachigen Gemeinden dabei, die bestmöglichen Stellungnahmen zu den Vorentwürfen von Dekreten, Erlassen oder Rundschreiben abzugeben, die von der Gemeinschaft in Angelegenheiten, die die Gemeindeverwaltung betreffen, beschlossen werden.

**Im Januar 2025** traf eine Delegation der Union mit den Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinschaft zusammen, die bei den Kommunalwahlen im Oktober 2024 neu gewählt worden waren. Wir konnten ihnen das gesamte Spektrum unserer Dienstleistungen für Mitglieder vorstellen und eine neue Zusammenarbeit vereinbaren.

Die Regierung der Gemeinschaft hat **eine umfassende Reform der Raumordnung** in Angriff genommen. Dieser Reform ging ein Konsultationszyklus mit den neun Gemeinden sowie den Akteuren der Zivilgesellschaft voraus. Die Union hat alle diese Konsultationen, die zwischen April und Juli für die Gemeinden und zwischen Oktober und Dezember für die Akteure der Zivilgesellschaft stattfanden, aufmerksam verfolgt.

# La culture

## Gouvernance culturelle: préserver le rôle des communes

En septembre 2025, profitant de l'évaluation du décret sur la nouvelle gouvernance culturelle, le CA de l'UVCW a remis un avis à la Ministre de la Culture concernant l'autonomie culturelle des opérateurs.

Rappelant sa position de 2018, l'UVCW a martelé que les dispositions relatives à la représentativité des pouvoirs publics dans les politiques culturelles portent atteinte au principe d'autonomie communale, à la liberté d'association et au droit légitime des communes d'exercer un contrôle sur l'utilisation des deniers publics lorsqu'elles financent des associations culturelles.

La réglementation exclut l'octroi de subventions structurelles aux personnes morales de droit privé dont les organes d'administration comptent un mandataire exerçant une fonction exécutive. Et ce, que le mandataire siège à titre personnel



ou en qualité de représentant de sa commune. Jamais une commune ne devrait choisir entre l'accès à une subvention structurelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le maintien de son contrôle sur l'utilisation de ses propres deniers publics. Les asbl actives dans le secteur culturel et soutenues par les pouvoirs locaux doivent pouvoir accéder aux subventions structurelles au même titre que celles gérées par des partenaires privés,

sans que le contrôle exercé par les pouvoirs locaux en soit affaibli.

Les communes jouent un rôle essentiel en matière d'initiatives culturelles. Elles constituent souvent le premier relais de proximité pour garantir l'accès à la culture. Limiter leur capacité d'intervention reviendrait à affaiblir l'offre culturelle de proximité et l'effectivité du droit à la culture pour les citoyens.

# Le développement durable

## Appropriation des ODD: module de formations inédit pour les (nouveaux) élus locaux

À chaque entame de nouvelle législation locale, l'UVCW (en soutien avec la Wallonie) organise un important dispositif de formations à destination des nouveaux élus locaux. En 2025, pour la première fois, un module spécifique de formations a été dédié aux Objectifs de développement durable (ODD) et un autre à la résilience territoriale. Le but de ces modules, comprenant en tout trois demi-journées de formations et deux webinaires, était de sensibiliser les nouveaux élus locaux à l'intérêt d'intégrer les principes de développement durable et

de résilience territoriale dans les stratégies et programmes locaux comme le PST. L'intérêt fut grand pour ces formations, pas moins d'une centaine de communes ont répondu présentes!

Ces formations ont également permis à une grande diversité d'acteurs comme le SPW, AKT for Wallonia, Espace Environnement, la Cellule Manger Demain, les Contrats de rivière de Wallonie ou la fondation Be Planet d'intervenir et d'apporter des éléments d'éclairages ou de solutions pour aider les pouvoirs locaux dans leurs démarches de transition vers des territoires locaux durables.

## COP 30: des arguments municipaux dans les bagages de l'Envoyé belge

En novembre 2025, à l'occasion de la 30<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur le climat (COP30) au Brésil, l'UVCW, Brulocalis et la VVSG ont présenté une note commune à l'Envoyé spécial belge pour le Climat pour faire entendre les préoccupations des pouvoirs locaux belges. Cette rencontre internationale annuelle est considérée comme l'événement de référence autour de la lutte contre les changements climatiques. La COP constitue en effet une occasion pour la communauté internationale de faire un état des lieux de l'avancée mondiale sur le sujet et d'établir des accords entre les parties



prenantes pour accélérer cette lutte. Le texte adopté à la fin de la COP30 répond à cette logique. L'UVCW a par ailleurs eu l'occasion de dresser le bilan de cet événement international lors de l'émission « *État des lieux* » de la RCF (Radio catholique francophone).

### Mise à jour du Manifeste « *En route vers des villes et communes durables en 2030* »

En janvier 2025, l'UVCW et sa Fédération des CPAS ont actualisé le Manifeste « *En route vers des villes et communes durables en 2030* », intégrant les dimensions de transition écologique, d'inclusion sociale et de résilience urbaine, ainsi que le rôle accru des CPAS dans les politiques publiques locales.

Notre association y a réaffirmé l'importance d'un développement urbain harmonieux, conciliant performance

environnementale et cohésion sociale. Soutenant le renforcement des partenariats entre communes, CPAS et acteurs locaux, insistant sur la nécessaire participation citoyenne et la transparence dans les processus décisionnels, elle a appelé à une meilleure cohérence avec les cadres régionaux et européens et souligné le rôle central des CPAS dans la concrétisation des projets durables.

Pour accompagner les acteurs locaux, l'UVCW préconise le renforcement des outils de planification territoriale, le développement de ressources partagées entre CPAS et communes, des mécanismes d'évaluation et des indicateurs de suivi des progrès vers les objectifs fixés. Des dispositifs de financement dédiés et un accompagnement technique adapté sont éminemment souhaitables, ainsi qu'une communication active autour du *Manifeste* et l'organisation de formations destinées aux élus et aux agents communaux et sociaux.

## L'e-gov, le management de la donnée et de la digitalisation

### Intelligence artificielle: l'Union propose un cadre, des règles de gouvernance et un accompagnement

En octobre 2025, l'UVCW a examiné l'AI Act européen sous l'angle des impacts sur les pratiques quotidiennes des pouvoirs locaux. Employeurs et gestionnaires de données sensibles, ils sont particulièrement exposés aux exigences réglementaires. Celles-ci encadrent l'usage des systèmes d'IA plutôt que la technologie elle-même: plus l'impact sur les droits fondamentaux est élevé, plus les garanties doivent être robustes. Le déployeur local qui autorise un système d'IA endosse une responsabilité directe, devant assurer la maîtrise, la traçabilité et la transparence et garantir l'information des agents et des citoyens.

Dès lors, pour faciliter l'adoption raisonnée de l'IA, il faut à nos yeux un cadre de

gouvernance clair et commun, piloté par le Codir et l'autorité politique. Les usages doivent être balisés clairement au moyen de garde-fous et d'une cartographie, des référents IA dans chaque service et un guide interne validé politiquement. L'implication des acteurs de terrain (DPO, informaticiens et syndicats) est cruciale pour assurer garanties, formation et intégration adéquate, de même que la transparence dans les pratiques pour prévenir les utilisations non contrôlées (*shadow AI*). Une approche progressive adaptée à la taille et au contexte des entités ainsi que la mutualisation des expériences sont vivement conseillées.

L'UVCW a rappelé que la démarche doit être globale, intégrant les volets juridique, sécurité, ressources humaines et communication, tout en préconisant un calendrier réaliste avec des mises à jour annuelles.

### Les autres dossiers traités en 2025

- RGPD – Principe de minimisation – Circulaire de l'UVCW aux DG des villes, communes, CPAS, intercommunales, SLSP, aux chefs de corps, commandants de zones et DPO



# Les élections

## Vote électronique à distance: beaucoup d'aspects problématiques non pris en compte

En mars 2025, l'UVCW et ses deux associations-sœurs ont rendu un avis écrit sur une proposition de loi fédérale en vue d'instaurer le vote électronique à distance. Le texte en projet vise à créer une base légale pour des projets innovants, en débutant par des projets-pilotes (2029), puis d'aboutir à un développement plus large (2034).

Dans son avis, le CA de l'UVCW considère que, même si une forme de modernisation phasée des scrutins est défendable, permettre à l'électeur d'exprimer son vote en ligne ne semble pas de nature à réconcilier le citoyen avec le devoir démocratique essentiel qu'est le droit de vote, ne garantit pas le secret du vote, ni la cybersécurité. Sans compter la fracture numérique, bien réelle.

Il est dès lors permis de douter de la réelle avancée démocratique d'un tel système, et il apparaît plus urgent d'éduquer davantage le citoyen quant à l'importance

essentielle de son droit et de son devoir démocratiques, plutôt que d'adapter le système électoral à ses priorités individuelles, en réduisant le processus démocratique à un banal comportement en ligne parmi d'autres.

Dans le contexte actuel (finances exsangues des pouvoirs locaux, cybermenaces), la proposition est jugée inopportune, à tout le moins, prématurée. Et il n'est pas question que les villes et communes supportent le moindre coût supplémentaire dérivé de ce système de vote, même à titre expérimental.

# L'énergie

## Saturation des réseaux électriques: l'Union demande d'étendre la task force de crise à tous les projets qui permettent de répondre aux besoins sociaux et économiques des territoires wallons

En novembre 2025, le CA de l'UVCW a débattu des enjeux liés à la modification et à l'intensification des sollicitations des réseaux et à l'accès à la puissance électrique dans le contexte de l'électrification croissante des usages et de la production décentralisée d'électricité renouvelable. Cette dynamique a engendré une saturation des réseaux, provoquant l'arrêt ou le report de nombreux projets locaux majeurs: logements, infrastructures hospitalières, centres de services et récréatifs.

La Ministre wallonne de l'Énergie a initié en septembre 2025 une task force «*Puissance et Flexibilité énergétique*» pour anticiper et adapter les futurs plans d'investissement des gestionnaires de réseau. Par ailleurs, les intercommunales de développement économique (via Wallonie Développement) ayant proposé à la Ministre de créer une task

force spécifique de crise pour identifier, séquencer et prioriser les mesures immédiates à mettre en œuvre pour garantir une capacité électrique minimale acceptable aux porteurs de projets dans les zonings, l'UVCW a plaidé pour y inscrire tous les projets à forte valeur sociale et économique, et a souhaité intégrer ce GT pour y exprimer les réalités territoriales locales.

L'UVCW a également demandé qu'une réflexion soit menée en matière de priorisation des usages afin que des besoins essentiels puissent être rencontrés prioritairement. De quoi dépasser le principe du «*premier arrivé, premier servi*», inadapté vu la rareté des capacités électriques.

Enfin, l'Union a souligné la nécessité d'élaborer et de maintenir à jour un cadastre

des zones et points problématiques d'accès à la puissance électrique. Cet outil devrait éclairer les décisions d'octroi des permis et servir à mieux accompagner les porteurs de projets.

## Coopération entre GRD: respecter l'autonomie locale

En septembre 2025, dans le contexte de l'examen du décret-programme, le CA de l'UVCW s'est entre autres intéressé à une disposition visant à imposer la coopération des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) dans toutes leurs activités relevant d'une mission de service public, telles que définies par le décret électricité.

Pour les municipalistes, la mise en œuvre d'un principe de coopération entre GRD



doit se faire dans le respect des décisions prises par l'ensemble des communes en 2022 dans le cadre du processus de renouvellement des GRD et de l'autonomie locale, de la liberté d'association et de la propriété des communes. Toute coopération doit demeurer volontaire et ne saurait être imposée par voie décrétole.

L'Union a rappelé et souligné que l'objectif premier des GRD reste de relever le défi majeur de la transition énergétique. En quoi une collaboration contrainte y participerait-elle, d'autant que l'innovation permise par des pratiques différentes

a jusqu'à présent favorisé des évolutions positives pour l'ensemble des réseaux ?

L'UVCW a réaffirmé que le chantier primordial des GRD est la transition énergétique et non un chantier institutionnel de type fusion des GRD.

### Les autres dossiers traités en énergie en 2025

- Pompes à chaleur aérothermiques – Déploiement dans le respect du cadre de vie et du vivre-ensemble – Courrier à la Ministre Neven et suivi

de l'arrêté wallon de janvier 2025 et de ses effets sur les territoires

- Stratégie immobilière globale à long terme: relais des outils régionaux auprès des membres, de l'invitation à participer au séminaire organisé par le SPW et diffusion des exposés
- Avant-projet de décret sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) – Avis transmis par courrier à la Ministre Neven
- Réforme du soutien à la rénovation énergétique du bâti résidentiel – Participation à la consultation du SPW

## L'environnement

### Effets sanitaires et environnementaux des pesticides: les communes attentives

En janvier 2025, le Conseil d'administration de l'UVCW a adressé un avis écrit au Parlement de Wallonie concernant les effets sanitaires et environnementaux des pesticides.

Ce dossier, qui touche directement à la santé publique et à la qualité de l'environnement local, fait l'objet d'une attention soutenue de la part des communes, actrices à part entière de la politique «zéro phyto» et confrontées aux préoccupations croissantes de leurs citoyens.

### Responsabilité élargie des producteurs: les trois Unions réclament l'urgence

En novembre 2025, l'UVCW a étudié la dernière version du projet d'accord de coopération interrégional relatif à la responsabilité élargie des producteurs (REP) concernant certains flux de déchets et les déchets sauvages. Cet accord impose à certains producteurs (emballages, produits du tabac, lingettes, ballons) de financer le nettoyage des déchets sauvages issus de leurs produits.

L'Union a vertement contesté la réduction des montants alloués en Région wallonne (de 51 à 35 millions d'euros par an), la non-prise en compte des coûts liés aux dépôts clandestins, et les diminutions automatiques des contributions producteurs en cas de congne, et a demandé que les coûts soient calculés selon une méthode objective et actualisée. Les cotisations doivent être dues dès 2024, et la REP doit être élargie à tous les produits générant des déchets sauvages. Une nouvelle consultation impliquant autorités régionales et associations locales serait bienvenue pour une mise en oeuvre cohérente et mesurable.

D'une seule voix, la VVSG, Brulocalis et l'UVCW ont réclaté une adoption en urgence de l'accord de coopération REP, indispensable pour se conformer à la législation européenne et garantir un financement adéquat de la propreté publique aux niveaux local et régional.

### Gestion des animaux abandonnés, perdus ou errants: les refuges sont saturés

À plusieurs reprises, mi-février et fin juin 2025, l'Union a alerté le Ministre-Président en charge du Bien-être animal sur la saturation des refuges en Wallonie, mettant en difficulté les communes dans l'exercice de leur mission de prise en

charge des animaux abandonnés, perdus ou errants.

Une cinquantaine d'associations du secteur avaient manifesté leur inquiétude et leurs difficultés par voie de presse en juin, certaines menaçant de ne plus renouveler les conventions avec les communes. Le risque était réel, pour les municipalités, de devoir improviser des solutions très éloignées du bien-être animal: placement en pensions privées non adaptées, refus de prise en charge, voire inaction forcée.

### Stratégie wallonne de bien-être animal 2025: des avancées, encore insuffisantes

Au-delà de l'urgence, l'UVCW a réclaté des politiques préventives en matière de bien-être animal: contrôle des acquisitions d'animaux ou des obligations relatives aux animaux de compagnie. Ces actions ne pourront jamais reposer uniquement sur les épaules des communes, sans soutien humain et financier à la hauteur.

Appel entendu: adoptée par le Gouvernement wallon en juillet 2025, une note d'orientation fixait enfin une stratégie incluant la digitalisation du certificat de détention, l'interdiction de la vente d'animaux sur marchés communaux et le renforcement des sanctions.

L'Union a également salué le soutien financier complémentaire de 1500 euros octroyé aux communes pour la stérilisation des chats errants, hélas seulement pour 2025. Les communes wallonnes réclament donc une révision plus profonde du mécanisme de subventionnement, plus de soutien financier, un élargissement des actions finançables et des critères d'éligibilité plus simples, tout en proposant un dialogue régulier avec le Gouvernement et un accompagnement technique aux communes pour la mise en œuvre.

### La gestion des terres excavées : structuration et mise en œuvre sur le terrain

La gestion des terres excavées constitue un enjeu considérable pour les communes, tant d'un point de vue pratique que financier. L'UVCW a été désignée « *Facilitateur Terres* » par le Gouvernement wallon afin de les accompagner dans le cadre de cette réglementation.

Dans le cadre de cette mission, l'UVCW a publié plusieurs articles, questions-réponses et actualités, et organisé deux visites de terrain, permettant de découvrir le fonctionnement et les clés pour mettre en œuvre un site récepteur de terres ou une installation autorisée de stockage et de traitement des terres, trois journées de formation sur la thématique de la gestion des terres, ainsi que cinq webinaires traitant de l'intégration de la gestion des terres dans les documents de marchés publics, de la prise en compte des terres dans le cadre des chantiers de voirie et des pistes de valorisation des terres au sein de la commune.

Ces formations, couplées à la consultance quotidienne, constituent autant d'occasions de rencontre permettant de percevoir les enjeux de terrain et de les relayer auprès des autorités régionales, tant politiques qu'administratives.

L'année 2025 fut, dans ce sens, également l'occasion pour la Cellule de renforcer ses liens avec les interlocuteurs principaux sur cette thématique (tout particulièrement Walterre et Tradecowall, qui se sont joints à plusieurs formations données par l'UVCW).

## UN RÔLE ACTIF DANS LA GESTION ET LA PRÉSERVATION DES FORÊTS WALLONNES

L'UVCW soutient les communes et CPAS forestiers à travers plusieurs actions clés :

**Certification forestière durable :** l'UVCW encourage l'adoption de la certification PEFC, témoignant de la gestion responsable des forêts. Elle collabore avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF) et Filière Bois Wallonie pour proposer aux pouvoirs locaux forestiers des guides pratiques et des formations afin de les accompagner au mieux dans leurs démarches.

**Simplification administrative :** l'UVCW travaille avec le DNF, le Cabinet de la Ministre Dalcq et la Confédération belge du bois pour faire évoluer le cahier des charges des ventes de bois afin d'en optimiser le déroulement. Pour ce faire, la Cellule Environnement de l'UVCW a réalisé une enquête auprès des communes en vue de défendre au mieux les besoins du terrain. L'Union accompagne également les communes dans leurs démarches administratives en fournissant par exemple des conseils sur la facturation et les différents taux de TVA applicables.

**Pouvoirs locaux et missions du DNF :** vu le manque criant et croissant d'agents DNF, l'Union interpelle les Ministres Dalcq et Galant en vue d'obtenir un rééquilibrage entre les missions essentielles que le DNF effectue pour les pouvoirs locaux et le cadre du personnel en place au sein du DNF.

**Prévention des risques naturels :** notre association sensibilise aux dangers croissants d'incendies en forêt, promouvant des stratégies de prévention et de défense des milieux naturels.

Ces initiatives visent à renforcer la gestion durable des forêts wallonnes, en soutenant les acteurs locaux face aux défis environnementaux et économiques.

### Parmi les dossiers également traités en environnement en 2025

- Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine - Projet d'arrêté relatif à la qualité de l'eau concernant les substances PFAS et TFA – Courrier au Ministre Coppieters
- Modification du Code de l'eau - Accès aux données du Registre national pour les distributeurs d'eau – Courrier au Ministre Coppieters
- Avant-projet de décret modifiant la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature - Soumission à enquête publique des règlements communaux – Courrier à la Ministre Dalcq
- Projet de modification du décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne – Courrier au Ministre Coppieters
- Code de l'environnement - Enquête publique – Modification du rayon de notification – Courrier au Ministre Coppieters
- Code forestier - Prise en compte des phénomènes sanitaires – Avis et courrier à la Ministre Dalcq
- Gestion des déchets textiles - Compensation environnement supplémentaire aux acteurs du secteur - Avis et courrier au Ministre Coppieters
- Distribution d'eau – Augmentation du prix de l'eau – Respect du coût-vérité - Courrier au Ministre Coppieters

## L'état civil et la population

### Traiter certains divorces dans les communes pour soulager la justice : fausse bonne idée

Parmi les intentions de la Ministre fédérale de la Justice, figure la volonté d'autoriser, dans certaines conditions, les officiers de l'état civil « à acter légalement un divorce par consentement mutuel sur la base d'un accord réciproque préalablement rédigé par un avocat ou un notaire ».

En avril 2025, amené à se prononcer sur le sujet, le CA de l'UVCW a émis un veto très clair. Fût-ce pour tenir compte

des évolutions sociétales ou désengorger les tribunaux, ce transfert vers les autorités communales constituerait un énième report de charges illégitime et irrespectueux.

Les officiers de l'état civil et leurs services croulent déjà sous un important contentieux découlant du droit des étrangers et du mariage. L'examen des conditions légales et de la situation particulière des droits et obligations des futurs divorcés, même en l'absence d'enfants mineurs, requiert une expertise que seuls la Justice, ou les notaires, sont à même

d'exercer pleinement. Point n'est donc besoin d'accabler les communes avec une source de contentieux supplémentaire.

Chacun son rôle : celui des juges ou des notaires est de prononcer le divorce en examinant le respect des conditions légales et les droits et obligations des parties, tandis que celui des communes est d'enregistrer les décisions de divorce au sein de la BAEC et des registres de population.

L'Union et ses associations-sœurs flamande (VVSG) et bruxelloise (Brulocalis) ont donc réagi en ce sens auprès de la Ministre.

## L'Union à l'international

### Renouvellement pour 10 ans de l'accréditation Acteur institutionnel de l'UVCW

Le 21 novembre 2025, l'UVCW a obtenu haut la main le renouvellement officiel de son accréditation en tant qu'Acteur institutionnel par la Direction générale de la Coopération belge au développement (DGD), valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, pour une période de 10 ans. Cette accréditation, signée par le Ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, à l'issue d'un audit approfondi, atteste qu'elle satisfait aux conditions prévues par la loi, et lui garantit la possibilité de continuer à solliciter des subsides fédéraux au bénéfice des communes belges et africaines participant au Programme de coopération internationale communale (PCIC).

### Coopération internationale et développement

L'UVCW inscrit ses projets dans le cadre du Programme de coopération internationale communale, qu'elle mène de concert avec sa consœur bruxelloise Brulocalis. Ce Programme permet à des communes wallonnes d'établir des partenariats avec leurs homologues africaines



dans des domaines-clés tels que l'état civil et la gestion foncière, au Bénin, au Burkina Faso, et en République démocratique du Congo (ainsi qu'au Maroc et au Sénégal via Brulocalis).

L'UVCW y a ainsi poursuivi l'accompagnement des communes partenaires, veillé à une utilisation la plus efficace et efficiente possible de la subvention fédérale au bénéfice de ces communes et de leurs populations, et renforcé la coordination avec les partenaires locaux.

À titre d'exemples, la digitalisation de l'ensemble des actes d'état civil a été

menée dans les communes partenaires du **Burkina Faso**, et entamée dans les communes partenaires de Kinshasa **en RDC**. Au **Bénin**, des tournées de sensibilisation ont été organisées dans une série de villages prioritaires, en vue d'assurer une meilleure compréhension par les populations de l'intérêt de déclarer les faits d'état civil. Afin de toucher aussi les publics moins lettrés, ces séances ont été animées par le Cinéma numérique ambulatoire, et ont été renforcées par des contrats signés avec les radios locales.

Communes belges	Communes partenaires
<b>Bénin</b>	
Antoing	Tanguièta
Arlon	Bembereke
Durbuy (à partir de 2026)	Zogbodomey
Gesves	Savalou
Huy	Natitingou
La Louvière	Agbangnizoun
Neupré	Bohicon
Saint-Hubert	Abomey
Tintigny	Djidja
Tintigny	Ouinhi
Tournai	Covè
En cours de remplacement	Zagnanado
En cours de remplacement	Za-Kpota
Virton (à partir de 2026)	Tchaourou
<b>Burkina Faso</b>	
Fernelmont	Tiébébé
En cours de remplacement	Bassi
Lessines	Arrondissement n°2 de Bobo-Dioulasso
Leuze-en-Hainaut	Arrondissements n° 1 et 2 de Ouagadougou
En cours de remplacement	Gourcy
Ramillies	Kombissiri
Woluwe-Saint-Pierre <sup>1</sup>	Arrondissement n° 3 de Ouagadougou
<b>RDC</b>	
Court-Saint-Étienne	Kasa-Vubu
Herve	Ngaliema
Liège	Lubumbashi
Namur	Masina
Olné	Matete
Waremmé	Mont-Ngafula
<b>Sénégal</b>	
Hastière	Léona

<sup>1</sup> La Commune bruxelloise de Woluwe-Saint-Pierre a rejoint les communes wallonnes du PCIC Burkina Faso dès la phase 2014-2016 et figure ainsi à leurs côtés dans ce tableau. La Commune de Hastière a quant à elle rejoint les Communes bruxelloises actives sur le Maroc et sur le Sénégal.

## PCIC Bénin : atelier à Namur et perspectives 2027-2031

Du 2 au 8 octobre 2025, l'UVCW a organisé à Namur un atelier avec une délégation béninoise composée de

quatre Coordinateurs communaux et d'un Secrétaire exécutif. Cette rencontre inscrite dans le cadre du PCIC visait à revoir la *Théorie du changement*, analyser les activités menées au cours des 10 dernières années, identifier les obstacles

rencontrés, et envisager les pistes d'amélioration pour 2027-2031. La préparation des points d'attention pour la future plateforme belgo-béninoise, début 2026, et la coordination autour des évaluations intermédiaires et finales figuraient également à l'ordre du jour.

Les échanges de qualité ont permis d'avancer significativement sur ces aspects, et de renforcer la compréhension mutuelle, en particulier sur les enjeux de gouvernance, patrimoine et décolonisation. L'UVCW a réaffirmé son engagement au suivi des actions sur le long terme et son accompagnement des partenaires béninois. Une interview du Secrétaire exécutif de Za-Kpota a dans la foulée été publiée dans le mensuel *Mouvement communal* de décembre 2025.

## Contribution de l'UVCW à la Note de politique internationale des Gouvernements fédérés

Le 3 avril 2025, l'UVCW a adressé un courrier aux autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie pour contribuer à la préparation de la Note de politique internationale (NPI), en répondant à 11 questions-clés concernant la coopération internationale au développement.

L'UVCW a souligné le rôle central des villes et communes dans la politique internationale régionale, insistant sur l'importance du renforcement de la gouvernance locale dans la note de politique internationale, en cohérence avec la législation belge et l'ODD 16 (Paix et Justice) des Nations Unies. Une coordination renforcée avec le Gouvernement fédéral, ainsi que le recours aux avis du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI) ont notamment été recommandés.

# Les finances locales et la fiscalité

## Un contexte budgétaire sous très haute tension

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte budgétaire particulièrement difficile pour les communes wallonnes. Si les comptes communaux apparaissent globalement en boni, l'UVCW a rappelé que cette situation tient en grande partie aux prélèvements fonctionnels opérés ces dernières années et à l'apport significatif des financements liés au Plan Oxygène. La santé financière apparente des communes est donc artificiellement soutenue, comme le pointent régulièrement l'étude annuelle de la banque Belfius sur les finances locales et l'Observatoire des finances locales de l'UVCW<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, l'Union a maintenu une vigilance constante face aux décisions régionales et fédérales susceptibles d'impacter les équilibres budgétaires des pouvoirs locaux.

### IMPACT FINANCIER DES MESURES FÉDÉRALES : L'UNION SUR TOUS LES FRONTS

#### RÉFORME DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE : IL FAUT UN REFINANCEMENT STRUCTUREL DES CPAS

Fin juin 2025, l'UVCW et la Fédération des CPAS ont pris acte de la volonté de réforme fédérale limitant les allocations de chômage à deux ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026, qui engendrerait un surcoût estimé à près de 190 millions d'euros par an supporté par les pouvoirs locaux wallons.

Elles ont attiré l'attention sur l'impact en Wallonie : plus de 55 000 personnes susceptibles de se tourner vers les CPAS pour un revenu d'intégration, mobilisant un personnel éprouvé. Elles ont jugé inacceptable de faire porter ces charges par les communes et CPAS, qui peuvent prétendre à un refinancement intégral, pérenne et structurel, non conditionné au résultat. Face à l'afflux attendu des bénéficiaires, elles ont réclamé en urgence – et

obtenu – un soutien accru pour garantir la neutralité fiscale et la protection des recettes communales.

Le CA de l'Union a réitéré cette position politique lorsqu'il s'est à nouveau penché sur ce dossier **en octobre 2025**.

Un lissage financier approprié et des mécanismes d'accompagnement opérationnels ont été réclamés pour assurer aux CPAS et aux communes les ressources nécessaires, de même qu'un dialogue continu entre autorités fédérales, régionales et locales pour ajuster les mesures, partager les bonnes pratiques et prévenir les ruptures dans les services publics.

L'Union a aussi recommandé de prévoir des outils d'information, de formation et de suivi, pour constamment protéger les droits des publics vulnérables.

#### FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS : CLARIFICATION ET TRAJECTOIRE

En mai 2025, l'UVCW a formalisé des positions visant à sécuriser le financement des zones de secours. Elle a réclamé une clarification rapide des engagements fédéraux inscrits de manière structurelle dans la législation, un cadre d'indexation automatique des dotations à partir de 2025, et un calendrier budgétaire concerté avec les acteurs locaux. Une communication proactive et un processus d'approbation budgétaire annuel devraient garantir la stabilité et la prévisibilité nécessaires au fonctionnement des zones.

#### FINANCEMENT DES PENSIONS LOCALES : APPEL AU RÉÉQUILIBRAGE

L'UVCW a suivi de près le débat parlementaire sur le projet de loi fédéral relatif au financement des pensions locales.

### Veille financière : la reprise provinciale du financement des zones de secours, seule éclaircie

Comme à son habitude, **janvier 2025** a vu le Conseil d'administration de l'Union



se pencher sur sa « Veille financière ». Cet exercice rétrospectif (année 2024) et prospectif (2025) du respect ou non de la neutralité budgétaire par les autres niveaux de pouvoir (principalement fédéral et régional), ainsi que la mesure des écarts (grandissants), a encore livré tous ses chiffres.

Trois dossiers déterminent l'évolution de ces surcoûts au cours de cette mandature communale : le *tax shift*, la cotisation de responsabilisation en matière de pensions des agents statutaires et, seule mesure à impact positif, la reprise partielle du financement des zones de secours par les provinces.

Le total des manques à gagner ou surcoûts a grimpé de 294 millions d'euros en 2018 à 383,4 millions d'euros en 2024, malgré la reprise partielle du financement des zones de secours par les provinces. Cette décision a uniquement permis de stabiliser la facture totale en 2020, 2021 et 2022.

<sup>2</sup> Voyez : <https://www.uvcw.be/observatoire-local/>

## Circulaires budgétaires : une adoption en juin serait souhaitable

Toujours en septembre 2025, le Conseil d'administration a examiné les projets de circulaires budgétaires pour 2026. Sur la manière, d'une part, les délais légaux de la fonction consultative n'ont pas été respectés, et n'ont donc pas permis une analyse technique et un examen politique sérieux des textes soumis ; d'autre part, l'UVCW a demandé que la circulaire budgétaire soit adoptée au plus tard en juin, pour que

### **BUDGET 2026 ET DÉCRET-PROGRAMME : L'ARDOISE SERA TRÈS DOULOUREUSE POUR NOS COMMUNES !**

À l'issue du conclave budgétaire 2026, mais aussi à l'occasion du projet de décret-programme budgétaire qui en a découlé, l'UVCW s'est vigoureusement positionnée, dans son avis du **5 novembre 2025**, sur différents dossiers cruciaux pour les communes.

Ayant analysé les mesures d'économies annoncées par le Gouvernement wallon, reconnaissant la gravité des difficultés budgétaires régionales, l'Union a salué plusieurs mesures positives : la création d'une dotation spécifique pour les neuf grandes villes dans le cadre du Fonds extraordinaire régional d'investissements (FERI), la poursuite de l'allègement de la charge des zones de secours, la révision de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles pour un coût-vérité amélioré, ainsi que le maintien des APE (aides à la promotion de l'emploi) au sein des CPAS. Elle a également relevé la nécessité d'un cadre légal clair pour la maîtrise des vitesses et l'encaissement des amendes.

Parallèlement, l'Union s'est inquiétée des mesures susceptibles de peser lourdement sur les finances locales : suppression du pourcentage de majoration de l'indexation du Fonds des communes et coupes sur les subventions APE destinées aux villes, zones

communes et CPAS puissent préparer leurs budgets en connaissance de cause.

La circulaire 2026 maintient le choix entre deux façons d'encadrer leurs investissements et leur endettement : la balise d'emprunt ou les ratios d'endettement. Une nouveauté positive a été introduite concernant les investissements productifs, ce qui récompense les communes qui investissent de manière responsable en générant des économies récurrentes. En cas de dépassement des balises, la commune devra transmettre un plan d'investissement pluriannuel détaillé ainsi qu'une trajectoire d'endettement sur plusieurs années.

de secours, police et intercommunales. Ces mesures représenteraient un effort local minimal de 95 millions d'euros dès 2026, pouvant affecter durablement l'emploi et la qualité des services publics. L'UVCW a également mis en garde contre le gel des compensations Plan Marshall et appelé au maintien ou à l'ajustement de ces mécanismes sans compromettre l'autonomie fiscale des communes. Elle a invité le Gouvernement à lever rapidement le gel de l'indexation sur le précompte immobilier relatif au matériel et outillage.

Dans son avis, l'UVCW a apprécié la reconnaissance explicite du rôle structurant des pouvoirs locaux dans la cohésion sociale et la gestion publique de proximité. Elle a notamment apprécié la simplification administrative favorisant l'accompagnement des communes plutôt que le contrôle *ex ante*, et l'attention portée aux grandes villes en raison de leur fonction de centralité.

Cependant, elle a réexprimé ses inquiétudes sur plusieurs dispositions susceptibles de fragiliser les équilibres financiers locaux, et a rappelé l'importance d'une meilleure gouvernance et du respect des responsabilités des bourgmestres, notamment sur les zones de secours.

## Fiscalité locale : pour des règles propres aux communes

L'UVCW a répété l'inopportunité et l'incertitude juridique découlant de l'actuelle législation par référence, qui rend applicables aux taxes locales des dispositions fédérales « pour autant qu'elles ne concernent pas spécialement les impôts sur les revenus ». L'Union a redit sa volonté que les communes disposent de règles propres, tant pour l'établissement que pour le recouvrement des taxes.

Concernant la taxe sur les mâts, pylônes et antennes GSM, l'UVCW a déploré que la circulaire relative à l'accord TOP III n'ait pas été soumise à son avis avant adoption, au mépris de la fonction consultative. Cet accord constitue par ailleurs une entorse à l'autonomie fiscale des communes, pourtant garantie par la Constitution. L'Union a rappelé sa demande de longue date : la mise en œuvre d'une redevance généralisée de voirie, y compris à l'attention des opérateurs télécoms.

## Fonds extraordinaire régional d'investissement : une réforme attendue

L'UVCW a accueilli favorablement l'annonce de la mise en place du Fonds extraordinaire régional d'investissement (FERI). Le Conseil d'administration réuni en septembre 2025 s'est réjoui que l'avant-projet de décret-programme anticipe la mise en œuvre de ce Fonds, permettant aux communes de bénéficier d'une liberté d'affectation des montants perçus dans le cadre de la programmation 2025-2027. C'est, aux yeux de l'Union, l'élément majeur de la réforme annoncée.

## Les autres dossiers financiers traités en 2025

- Recommandations en matière de droit de tirage – Courrier au Ministre Desquesnes
- Avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 janvier 2024 concernant le Fonds des frontaliers luxembourgeois – Avis au Ministre Desquesnes

- Proposition de loi relative aux frais d'administration relatifs à la perception des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques – Avis à la Chambre des Représentants
- Circulaire balise d'emprunt et ratio d'endettement – Avis au Ministre Desquesnes
- Accord *Tax on pylons* – Mécanisme de soutien en faveur de la digitalisation des pouvoirs locaux – Courrier au Ministre Desquesnes
- Dispense de versement du pré-compte professionnel en raison des inondations de 2021 – Courrier au Ministre Jeholet
- Mise à jour matrice cadastrale – Courrier à l'administration



- Taxe de mise en circulation – Véhicules des pouvoirs locaux – Courrier au Ministre Jeholet
- Conclave budgétaire – Dotations aux zones de police – Privatisation partielle de Belfius – Courrier au Premier Ministre De Wever
- Autorité bancaire européenne (EBA) – Inscription des communes belges sur la liste des autorités locales à faible risque – Courrier commun UVCW-VVSG-Brulocalis au Gouverneur de la Banque nationale de Belgique

## Le fonctionnement de la commune

### Mixité au collège communal : sanctionner ne suffira pas

En avril 2025, le CA de l'UVCW a été invité à remettre un avis sur une modification du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) pour sanctionner, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le non-respect de la mixité au sein des collèges communaux et provinciaux.

Pour l'UVCW, l'égalité de genres est un enjeu majeur pour la société, et les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple, en particulier au niveau local. Toutefois, la réduction du nombre de mandats et la baisse générale des vocations politiques compliquent la

gestion des communes et compromettent l'atteinte d'une meilleure mixité.

L'enquête «*Blues des élus*» menée par notre association en 2023 a montré que le principal frein à l'engagement politique des femmes est le manque d'équilibre entre vie professionnelle, politique et familiale, suivi par la charge de travail et la pression citoyenne. Ces difficultés sont renforcées par des inégalités salariales persistantes et un partage encore inégal des responsabilités parentales.

Le texte questionne également l'acceptation culturelle des femmes en politique et l'exigence parfois différenciée de la société

à leur égard. Face à une démotivation croissante de l'ensemble des élus, garantir la mixité devient encore plus complexe.

Du point de vue municipaliste, il faut agir à la racine : améliorer les rémunérations, favoriser l'égalité salariale, renforcer le partage de la parentalité et l'éducation à l'égalité. Et aussi, restaurer la dignité du débat public, lutter contre les violences envers les élus et renforcer l'éducation démocratique. Faute de quoi, la faible mixité ne serait que le symptôme d'un malaise sociétal plus profond.

### Les autres dossiers traités en 2025

- Extension des délégations en matière de marchés publics – Avis dans le cadre du décret-programme
- Délégations en matière de tutelle au SPW IAS – Observations de l'UVCW
- Suppression du rapport annuel sur les synergies – Position favorable de l'Union
- Publication des règlements et ordonnances des autorités communales – Courrier au Ministre Desquesnes



## FONCTION CONSULTATIVE : UNE CONTRIBUTION LOCALE À DES POLITIQUES PUBLIQUES PLUS EFFICACES

L'UVCW et la Fédération des CPAS sont des « *autorités de fonction consultative* » depuis le décret du 16 février 2017. En 2025, le Gouvernement wallon a souhaité réformer le dispositif, soumettant sa « *feuille de route en vue d'une réforme de la fonction consultative en Wallonie* » à nos instances respectives.

Lors de sa séance d'**octobre 2025**, le Conseil d'administration de l'UVCW a souhaité :

- donner aussi avis sur des notes-cadres et autres documents de principe ;
- maintenir trois lectures sur les avant-projets ;
- conserver le délai de 45 jours, rappelant que l'UVCW et la Fédération des CPAS peuvent faire plus court quand c'est possible vu l'instruction du dossier et la réunion des instances ;
- la suspension de l'envoi des demandes d'avis pendant les grandes vacances et la période de Noël ;

- un meilleur retour du Gouvernement sur les avis rendus ;
- une évaluation systématique des réformes décrétales.

Les avis de l'UVCW et de la Fédération des CPAS, empreints de propositions constructives, participent au renforcement de la démocratie participative par l'implication des acteurs locaux dans le processus décisionnel. En intégrant ces avis du terrain, le législateur wallon prend mieux en compte les spécificités et besoins locaux, permettant aux politiques régionales ainsi adaptées de mieux percoler localement, donc d'être davantage pertinentes et efficaces.

La spécialisation de nos équipes en droit et politiques des collectivités locales (en tous domaines) permet de relever les points irréguliers, illégaux, contradictoires avec des dispositions existantes touchant aux pouvoirs locaux, ou tout simplement améliorables.

Nos avis contribuent à des politiques publiques plus efficaces et sont utiles à la Wallonie.

# La gouvernance publique

## Service public local : la meilleure voie possible, en co-construction

Alors que les communes et CPAS font face à des attentes croissantes des citoyens et à des contraintes budgétaires persistantes, le Ministre wallon des Pouvoirs locaux a lancé une réforme du paysage public local visant à l'intégration du CPAS au sein de la commune.

En **avril 2025**, une note d'orientation en ce sens a été adoptée par le Gouvernement wallon, avec pour objectif de transformer l'organisation des communes et CPAS en une version intégrée et modernisée. Dès ce moment, les municipalistes ont exprimé des craintes quant à une potentielle dilution des politiques sociales et des doutes sur l'économie potentielle générée par l'intégration.

En **septembre 2025**, fidèles aux mandats de leurs instances respectives, dans leurs



avis au Ministre<sup>3</sup>, l'UVCW et la Fédération des CPAS ont défendu une modernisation qui renforce l'action publique, sans affaiblir les rôles de chacune des institutions.

Après une réunion avec le Ministre le **22 octobre**, l'Union et la Fédération ont entamé un travail de co-construction avec son cabinet. Il s'agit de simplifier, moderniser et rendre plus lisible l'organisation

locale, mutualiser intelligemment les ressources afin d'arriver à de vrais services communs dans le respect de la spécificité des missions du CPAS et améliorer l'efficacité du service rendu au citoyen, tout en garantissant l'identité desdits pouvoirs locaux.

Trouver la meilleure voie pour obtenir un saut qualitatif appréciable dans le service au citoyen, telle est la vision qui guide les travaux dans lesquels les parties prenantes se sont engagées pour six mois. Le nouveau paysage local devrait se concrétiser en 2030, à l'issue des prochaines élections locales.

<sup>3</sup> Séance du 25.9.2025 pour le Comité directeur de la Fédération des CPAS : <https://www.uvcw.be/fonctionnement/actus/art-9746> Séance du 30.9.2025 pour le Conseil d'administration de l'UVCW : <https://www.uvcw.be/fonctionnement/actus/art-9761>

# Les intercommunales et les modes de gestion externalisés de l'intérêt communal



## L'UVCW s'affilie à IMIO

En janvier 2025, à l'unanimité, le Conseil d'administration de l'UVCW a décidé son affiliation à l'Intercommunale de Mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO).

Pendant plusieurs années, notre association a accueilli en ses murs l'équipe à l'initiative de Communes Plone (ancêtre d'IMIO). A la base de la création de

l'intercommunale IMIO en 2012, elle y dispose d'un poste d'observateur depuis lors.

Pour assurer de manière optimale ses missions auprès de ses membres, l'UVCW entend utiliser les outils (logiciels, applications) les plus performants possibles. Dans cette optique, des solutions informatiques proposées par IMIO seront mises à contribution, par exemple pour la gestion de projet PST (IA Vision) ou la gestion des délibérations et décisions (IA délib).

## Le logement

### Plan RENO : face aux difficultés du terrain, l'Union a proposé un report d'échéance

En avril 2025, l'UVCW et l'Association wallonne du Logement (AWAL) ont interpellé la Ministre de l'Énergie et du Logement au sujet du plan de rénovation des logements publics, lancé en 2020 et arrivant à échéance.

Parmi les difficultés connues du secteur, mais aggravées: la hausse des coûts de rénovation, la réduction à 22 % maximum de l'enveloppe subsidiée, la saturation du marché de la construction, les retards dans les procédures d'adjudication, les surcoûts liés aux emprunts contractés par les SLSP et les difficultés croissantes de recrutement de ressources techniques. Tous ces éléments, conjugués à la multiplication des appels à projets, ont pesé sur les capacités organisationnelles des équipes et compromis la concrétisation du Plan RENO.

Pour sécuriser les investissements et instaurer une planification plus réaliste, l'UVCW a proposé de reporter à fin 2027 l'échéance pour la rentrée des résultats d'adjudication à la Société wallonne du Logement (SWL).

Par ailleurs, elle a sollicité un éclairage sur les perspectives post-2026 concernant la prolongation, l'adaptation ou la réaffectation des subsides, ainsi qu'un droit de tirage offrant plus de flexibilité aux opérateurs dans la conduite des rénovations.

L'UVCW et l'AWAL, souhaitant collaborer activement à la recherche de solutions durables, ont proposé un cadre de dialogue renforcé et une feuille de route avec les opérateurs et le cabinet pour accompagner efficacement les évolutions du Plan.

### Loyer social - Plafond révisé selon le PEB et simplifications administratives : l'Union reste vigilante

Le 17 juillet 2025, le Gouvernement wallon a adopté un décret amendant l'article 94 du Code wallon de l'habitation durable (CWHD) relatif à la prise en compte de la PEB dans le calcul des loyers des logements d'utilité publique, et un arrêté modifiant les règles applicables aux logements gérés par la SWL et les SLSP.

L'UVCW, compte tenu de l'impact direct de ces textes sur la gestion des logements sociaux, a interpellé le Ministre des Pouvoirs locaux et la Ministre de l'Énergie et du Logement.

En septembre 2025, le CA de l'UVCW a exprimé son soutien à l'intégration de la performance énergétique dans le calcul des loyers sociaux, considérant cette mesure comme un levier valorisant les investissements des SLSP et renforçant l'équité entre locataires. Toutefois, la mise en œuvre doit être financièrement soutenable et prendre en compte la directive européenne PEB IV, de manière à éviter des effets défavorables pour les opérateurs et les bénéficiaires.

L'Union a aussi formulé des suggestions visant à améliorer la clarté des mécanismes, les échéances et les conditions de mise en œuvre, tout en demandant une consultation formelle du secteur et du Comité permanent des SLSP lors des phases ultérieures, pour un suivi associant les acteurs locaux.

### Pôles locaux du Logement et Agence wallonne de l'Habitation : des réformes structurantes

L'année 2025 a été marquée par d'importants travaux de réforme dans le secteur du logement wallon. Le CA de l'UVCW s'est penché sur l'avenir du logement public au travers de deux dossiers

majeurs : la création de l'Agence wallonne de l'Habitation et la mise en place des Pôles locaux du Logement.

L'Union a participé activement aux réflexions sur ces réformes très impactantes pour le secteur, veillant à ce que le rôle des communes dans la politique du logement soit préservé et renforcé. Les pouvoirs locaux sont un maillon essentiel de la chaîne du logement, tant par leur connaissance fine des besoins locaux que par leur capacité à mobiliser le foncier et à accompagner les projets.

Si les objectifs (accélération des constructions et rénovations, meilleure coordination, responsabilisation des opérateurs) sont jugés pertinents, leur mise en œuvre doit être prudente et concertée. L'UVCW plaide pour une co-construction réelle avec les acteurs locaux et la création d'un comité stratégique dédié aux pôles locaux. Elle insiste sur la nécessité d'un dialogue structuré pour définir les bassins territoriaux, en adéquation avec les réalités du terrain.

La réforme doit garantir flexibilité, moyens financiers suffisants, accompagnement des opérateurs et respect du principe de subsidiarité.

Les normes de gestion et éventuelles sanctions doivent être proportionnées et adaptées aux ressources disponibles. La nouvelle Agence doit devenir un véritable

organisme d'appui, au service d'un partenariat équilibré avec les acteurs locaux.

## **Cahier de revendications syndicales pour les SLSP : les chèques-repas, seule ouverture**

En novembre 2025, le CA de l'UVCW s'est exceptionnellement<sup>4</sup> penché sur le cahier de revendications syndicales présenté en octobre au banc patronal en CP 339, et comprenant 27 demandes. Ces négociations sectorielles s'inscrivaient dans le contexte d'une norme salariale fixée à 0% pour 2025-2026, donc d'une interdiction de hausse du coût salarial. Ceci a conduit à écarter un grand nombre de revendications qui auraient pu accroître la rémunération ou les avantages pécuniaires des travailleurs.

La contrainte légale de gel salarial n'a permis de trouver qu'un seul élément concret d'amélioration du pouvoir d'achat : les chèques-repas. Un accord a été atteint sur une hausse de 2 euros de la part patronale pour tout le personnel du secteur,

<sup>4</sup> Le Comité permanent des SLSP est habituellement compétent pour définir les positions du secteur en matière de personnel au niveau de la CP 339. Toutefois, cet organe n'ayant pas encore été renouvelé au moment du dépôt du cahier de revendications syndicales, c'est le CA qui s'est prononcé.

et la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des SLSP.

Plusieurs points pourraient faire l'objet d'un accord : la relance du groupe de travail sur la classification de fonctions, la prolongation sectorielle du mécanisme d'emplois de fin de carrière et de crédit-temps, la création d'un groupe de travail sur l'IA et le maintien du 1/3 temps minimal de travail.

En conclusion, toutes les mesures à impact financier direct ou indirect se sont heurtées à un refus, de telle sorte que la concertation s'est orientée vers des dispositifs à incidence neutre ou à valeur réglementaire et technique.

## **Les autres dossiers logement traités en 2025**

- Plateforme Connectoit – État des lieux des opportunités et menaces sur le projet – Courrier commun de l'UVCW et l'AWAL à la Société wallonne du Logement
- Réforme des loyers - Impact de la suppression de la possibilité de modifier le loyer en cours d'année – Courrier à la Ministre Neven
- Plan RENO - Clarification officielle concernant les modalités et délais – Courrier de l'UVCW et de l'AWAL à la Société wallonne du Logement

### **DÉLÉGATION DU CA AU COMITÉ PERMANENT POUR LES NÉGOCIATIONS SYNDICALES**

Depuis 2012, l'UVCW représente les Sociétés de Logement de Service public au sein de la Commission paritaire 339, en tant que représentant des employeurs. Cette CP 339 adopte des conventions collectives de travail dans le secteur du logement social et joue un rôle de conseil et de prévention des conflits entre travailleurs et employeurs du secteur.

Pour pouvoir réagir à temps et rencontrer les délais imposés par l'organisation du fonctionnement de la CP 339, il est habituel que le Conseil d'administration de l'UVCW délègue au Comité permanent des SLSP son pouvoir de négociation et de décisions relatives aux questions de personnel traitées en CP 339.

En novembre 2025, le CA a approuvé cette délégation, comme ce fut le cas en 2013 et 2019.

### **L'UNION LANCE UN GROUPE DE TRAVAIL « LOGEMENT »**

Dans le cadre de la Déclaration de politique régionale 2024-2029, le Gouvernement wallon a réaffirmé la priorité donnée à l'accès au logement, en focalisant ses efforts sur la remise sur le marché des habitations vides, la lutte contre le mal-logement, l'insalubrité, les domiciliations fictives et les marchands de sommeil, ainsi que sur le développement de formes alternatives de logement.

Fin novembre 2025, l'UVCW a amorcé le lancement d'un groupe de travail « Logement » pour identifier les difficultés rencontrées par les communes sur le terrain, dégager des pistes de réflexion et relayer ces propositions aux autorités régionales. Ce GT, qui rassemble conseillers de l'Union et représentants communaux désireux de partager leur expérience et leur expertise locale, se réunit deux à trois fois par an, en présentiel ou en visioconférence.

# Le Comité permanent des SLSP de l'UVCW

Créé en 2007, le Comité permanent des Sociétés de Logement de Service public de l'UVCW est une assemblée de 18 membres, composée pour moitié d'administrateurs de sociétés de logement et pour moitié de directeur-gérants, chargée de préparer des avis sur les dossiers politiques pour le Conseil d'administration

de l'UVCW, de définir les positions du secteur au niveau de la Commission paritaire 339 et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour améliorer les compétences au sein des SLSP (formations, information, mise en place de groupes de travail sur des thématiques précises, etc.).

Le Comité permanent constitue la chambre de réflexion des revendications du secteur et des services fournis par l'Union des Villes et Communes de Wallonie aux Sociétés de Logement de Service public membres de l'UVCW.

Il est actuellement composé comme suit :

NOM	SLSP	FONCTION
<b>Présidente</b>		
BARZIN Anne	Foyer Namurois et Joie du Foyer	Administratrice Représentante au CA Présidente du Comité permanent
<b>Vice-Président</b>		
DEFFET Michel	Foyer de la Région de Fléron	Directeur-Gérant Représentant au CA
<b>Membres</b>		
AZZOUZI Fadel	La Sambrienne	Directeur-Gérant
CONNOBERT Sylvie	La Cité des Couteliers	Présidente
DECHENNE Olivier	Centr'Habitat	Directeur-Gérant Représentant au CA
DELIGNY Sophie	Foyer Saint-Ghislainois	Directrice-Gérante
DORDAIN Christelle	Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes (IPPLF)	Directrice-Gérante
HAEYEN Kim	Les Habitations jemeppiennes	Présidente
HOFMAN Michel	Société de Logement de Grâce-Hollogne (SLGH)	Directeur-Gérant
JONNART Luc	ISSH	Président
MAIRIAUX Aubry	Foyer Fontainois	Administrateur
ODDIE Ann-Catherine	Sambr'Habitat	Directrice-Gérante
RENAULT José	Ardenne et Lesse	Président
ROCHEFORT Pol	Roman Païs	Directeur-Gérant
ROSMAN Robin	Les Habitations du Sud-Luxembourg	Vice-Président
SERVAES Christine	Confort Mosan	Administratrice Représentante au CA
SEVRIN Frédéric	SRL Herstal	Directeur-Gérant
VANDERMEER Marion	Régionale visétoise d'Habitations	Administratrice
<b>Observateurs</b>		
CHRISTIAENS Stéphanie	Logis social de Liège	Directrice-Gérante
DEVAUX Olivier	Les Jardins de Wallonie	Directeur-Gérant
GILLET Raphaël	Les Habitations du Sud-Luxembourg	Directeur-Gérant

# Les mandataires



## Égalité des genres en politique : l'Union, sensible à la situation des femmes en politique

Le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à Bruxelles, notre association-sœur Brulocalis a organisé une journée de réflexion et d'échanges consacrée à la situation des femmes politiques en Belgique et en Europe.

L'UVCW a soutenu cette rencontre qui a fait le point sur les réalités vécues par les femmes engagées en politique, identifier les leviers à renforcer et imaginer des perspectives d'action en faveur d'une représentation politique plus équilibrée.

Le programme comprenait analyses, retours d'expérience et témoignages, ainsi que la présentation d'outils de lutte contre les violences sexistes. Un atelier de réflexion autour de la création d'un réseau belge des femmes politiques était également au centre des discussions. L'UVCW a appuyé ces initiatives considérées comme fondamentales pour accroître la connaissance, le soutien et la coordination entre actrices.

Le public-cible de cette journée comprenait les mandataires locaux des trois Régions, ainsi que les fonctionnaires communaux actifs dans les services d'égalité des chances. L'événement a été rendu accessible à toutes et tous, avec un atelier réservé aux femmes. L'UVCW a souligné la valeur ajoutée de la collaboration avec la VVSG, BrIAS (*Brussels Institute for Advanced Studies*) et l'ULB.

Dans le prochain rapport annuel, nous reviendrons sur une action concrète dérivée de cette journée: **le lancement d'un Réseau wallon des élues locales**, sous l'égide de l'UVCW et avec le soutien des Ministres wallons des Pouvoirs locaux et de l'Égalité des chances, **en février 2026**<sup>5</sup>.

## Congé de maternité des élues

En octobre 2025, le Conseil d'administration de l'UVCW a débattu de la protection sociale des mandataires locales à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Les mandataires locales (bourgmestres, échevines, présidentes de CPAS, conseillères communales et de l'action sociale) se heurtent à des règles complexes lors d'un congé de maternité. La législation impose l'arrêt de toute activité, ce qui soulève des tensions entre la protection sociale, l'égalité entre mandataires et le bon fonctionnement des institutions locales.

Actuellement, de nombreuses incertitudes juridiques résultent de l'application de la législation par l'INAMI. Pour notre association, les mandataires locales en congé de maternité devraient pouvoir prêter serment afin d'être installées dans le mandat conféré par les électeurs, malgré l'interdiction d'activité en période de protection de la maternité. Par ailleurs, une femme en congé de maternité devrait pouvoir exercer un mandat local

non exécutif, par exemple moyennant une autorisation médicale préalable.

Ces situations vécues sont autant de freins à l'engagement des femmes en politique, à une époque où la mixité est fortement encouragée, et parfois même obligatoire.

Quant aux mandataires exécutives, si elles le souhaitent, elles devraient pouvoir continuer à exercer leur mandat, dans le respect du principe de protection de la maternité, mais en allégeant les interdictions d'exercice. L'Union propose un alignement sur le statut d'indépendante, le régime le moins contraignant: limiter à deux semaines la durée du congé postnatal obligatoire, sans que cela influence le régime en vigueur pour l'activité professionnelle autre.

Alors que, depuis plus de 10 ans, toutes les tentatives législatives pour lever ces interdictions se heurtaient systématiquement à l'avis négatif du Conseil national du Travail et de l'INAMI, une proposition de loi sur le congé de maternité a été adoptée en commission de la Chambre le 30 janvier 2026, autorisant « l'activité de mandataire non exécutive à partir du 15<sup>e</sup> jour suivant l'accouchement ». C'est un pas dans la bonne direction.

## Les autres dossiers traités en 2025

- Suppression du forfait spécial pour frais professionnels des mandataires exécutifs locaux – Courrier au Ministre Jambon et circulaire de l'UVCW aux bourgmestres, échevins et présidents de CPAS
- Statut des mandataires - Protection sociale des mandataires locales à l'occasion de la naissance d'un enfant – Courrier au Ministre Vandenbroucke
- Vitalité démocratique et engagement des jeunes en politique – Initiative « *Rajeunir la politique* » du CCRE – Relais et sensibilisation auprès des villes et communes

<sup>5</sup> À ce sujet, voyez: <https://www.uvcw.be/reseau-elues-locales>

# Les marchés publics



## Révision des directives européennes: simplifier sans dénaturer

L'année 2025 a vu s'intensifier les discussions autour de la réforme de la réglementation européenne des marchés publics. Dans ce contexte, le groupe d'experts « Services publics » du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), auquel l'UVCW prend part, a élaboré un projet d'avis d'initiative. En janvier 2025, le Conseil d'administration de l'UVCW a pris position sur ce dossier majeur, formulant des propositions visant à simplifier les procédures tout en préservant les intérêts des pouvoirs adjudicateurs locaux.

La simplification des procédures constitue une demande centrale des municipalistes: les règles actuelles sont trop complexes et créent une charge administrative excessive, tant pour les pouvoirs adjudicateurs que pour les opérateurs économiques, notamment les PME et TPE.

Une flexibilité accrue est également réclamée: les procédures de passation doivent être assouplies et les facultés de régularisation des offres étendues. La négociation devrait être généralisée, et les critères stratégiques (environnementaux, sociaux) appliqués sur une base volontaire.

L'augmentation des seuils européens de publicité et de procédures négociées sans publication préalable (PNSPP) doit être envisagée pour alléger les contraintes pesant sur les pouvoirs locaux. Le cadre de la coopération public-public doit être assoupli pour soutenir les partenariats entre collectivités locales, essentiels pour mutualiser les ressources.

L'UVCW a par ailleurs insisté sur la nécessité de pouvoir procéder à des régularisations d'offres, afin d'éviter les frais et pertes de temps liés à une réinitialisation des procédures ou d'éviter des attributions de marchés à des soumissionnaires dont les offres, administrativement régulières, s'avèrent largement plus chères.

Au niveau national, l'Union a une nouvelle fois plaidé pour éviter toute « *surtransposition* » des directives. **En avril 2025**, un courrier signé par l'UVCW, Brulocalis et la VVSG a été adressé au Premier Ministre pour demander de relever les seuils pour les marchés de faible montant et les procédures négociées sans publication préalable, permettre les achats d'opportunité, alléger les obligations de rapportage et améliorer la plateforme e-procurement, dont l'utilisation reste un obstacle pour les PME et TPE. Ces arguments ont encore pu être développés **en octobre 2025**,

dans le cadre de l'examen d'un avant-projet de loi allant en ce sens en Commission fédérale des Marchés publics (CFMP), à laquelle l'Union participe.

À l'échelon wallon, l'UVCW a souligné la nécessité d'étudier et de revendiquer des évolutions des seuils de compétences, délégations et tutelle dans le cadre du CDLD, en cohérence avec les évolutions à venir dans la législation fédérale.

## À mettre à l'actif de la Cellule Marchés publics en 2025

- Proposition de règlement concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales – Courrier au Délégué général Wallonie-Bruxelles auprès de l'UE et au Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de l'UE
- Nouvelles directives relatives aux marchés publics – Courrier à la Députée européenne Sophie Wilmès
- Nouvelles directives relatives aux marchés publics – Autres dossiers – Courrier au Secrétaire général du CCRE

# La mobilité et les voiries

## Sécurité routière : vers la Vision Zéro en 2050

La Wallonie s'est fixée un ambitieux objectif de sécurité routière : atteindre la Vision Zéro en 2050 (zéro mort sur les routes wallonnes). Une démarche collective et concertée a été engagée, à laquelle les communes ont été appelées à participer activement.

Première étape, les États généraux 2025 de la sécurité routière en Wallonie (EGSRW) devaient accoucher de recommandations au Gouvernement, à charge pour lui de les traduire dans un plan d'actions concret et ambitieux, engageant l'ensemble des acteurs concernés, dont les pouvoirs locaux.

Dévoilé en clôture des États généraux le **14 novembre 2025**, ce plan d'actions est déclinable localement, en un outil concret que chaque ville et commune pourra s'approprier en fonction de ses priorités et des spécificités de son territoire, à l'échelle d'une zone de police.

Dans un esprit collaboratif et constructif, **l'UVCW a activement participé à des groupes de travail** devant proposer des solutions innovantes en phase avec les réalités locales. Sept thématiques ont été étudiées : mobilité sûre vers les écoles, mobilité professionnelle, conduite sous influence d'alcool et de drogue, formation à la conduite, vitesse, distraction, et usagers vulnérables et partage de la route.

L'UVCW a particulièrement veillé à ce que les réalités et contraintes des communes soient prises en compte dans les recommandations formulées et à ce que les autorités locales soient accompagnées dans la mise en œuvre locale du plan d'actions, tant sur le plan technique que financier.

Du point de vue opérationnel, l'UVCW a accueilli favorablement l'Observatoire de l'accidentalité locale et les outils associés proposés par l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR), tels que la carte interactive des accidents, la carte de densité et le tableau de bord. Ces outils sont perçus comme des supports précieux

permettant de visualiser les données locales, analyser les besoins spécifiques et prioriser les interventions.

## Stationnement des personnes à mobilité réduite : l'Union soutient HandyPark

Avec la digitalisation croissante du contrôle du stationnement, les cartes PMR non numérisées ou non reliées à une plaque d'immatriculation sont sanctionnées par des redevances injustifiées lors du contrôle par scan-cars. Les titulaires de cartes PMR qui bénéficient pourtant de dérogations en zone bleue ou d'exonérations en zone payante en sont victimes.

La Ville d'Anvers, en collaboration avec Brulocalis, la VVSG et l'UVCW, a développé l'application web et mobile *HandyPark*. Lancé **en mai 2025**, ce dispositif numérique unifié permet désormais des vérifications, pour toutes les communes belges participantes, via une base de données centrale.

L'UVCW a encouragé les communes à adhérer à ce nouveau dispositif afin de bénéficier d'un cadre harmonisé pour

le contrôle du stationnement PMR et contribuer à la lutte contre la fraude. Elle a proposé un accompagnement aux communes via des ressources, des conseils techniques et une aide à la communication locale, facilitant ainsi le déploiement du dispositif.

## Les autres faits saillants en mobilité et en voiries en 2025

- Dossiers PIC/PIMACI 2022-2024 - Travaux d'égouttage conjoints subventionnés (SPW-MI) – Correspondance avec la SPGE
- Proposition de loi visant au renforcement de la sécurité routière en ce qui concerne l'utilisation de la trottinette électrique – Avis à la Chambre des Représentants
- Infractions prévues par le décret voirie – Articulation avec la police administrative générale et d'autres polices administratives spéciales - Article en ligne sur le site internet de l'UVCW

### L'ARDIC, UNE EXPERTISE DE TERRAIN PRÉCIEUSE POUR L'UNION

L'Association régionale des Directeurs et Ingénieurs communaux (ARDIC) a pour objectifs de mettre en réseau les services techniques des communes et des intercommunales de Wallonie et de Bruxelles, ainsi que de proposer des formations à ses membres.

L'expertise de l'ARDIC est importante pour les travaux de l'UVCW. Ses membres sont de précieux relais des réalités de terrain particulièrement techniques : gestion des chantiers, bâtiments et voiries. Cahiers de charges, impétrants, gestion des déchets ou des terres, concrétisation des politiques communales, les thématiques concernées sont nombreuses. L'ARDIC participe également à certaines formations de l'UVCW permettant un éclairage de terrain sur les thématiques des services techniques des villes et communes.

L'Union collabore activement avec l'ARDIC et bénéficie du concours de l'association dans la représentation des pouvoirs locaux au sein de commissions officielles, comme la Commission de coordination des chantiers, de groupes de travail régionaux dédiés à des thématiques techniques, tels les Plans d'investissement communaux, le Comité technique matières valorisables ou de groupes de travail relatifs au Qualiroutes ou au Cahier des charges type bâtiments (CCTB).

## La participation citoyenne



### Conseils consultatifs des aînés: une obligation risque de brider la dynamique

En juin 2025, l'UVCW a été invitée à remettre un avis sur une proposition de décret visant à inscrire dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) une obligation dans le chef des communes de créer un Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA). Le texte assortit la mesure de modalités relatives à la composition, aux missions et au fonctionnement de ce CCCA.

Sur le principe, le CA de l'UVCW a rejoint la proposition, s'agissant de dynamiser une participation concrète. Quant aux modalités, notre association a toutefois estimé que les dispositions prévues au CDLD suffisaient largement. Tenant compte des priorités locales, des populations, des problématiques spécifiques à chaque territoire, il est fondamental que l'autonomie reste aux villes et communes,

tant sur l'opportunité de créer un CCCA que la fixation de sa composition et de son fonctionnement.

En définitive, l'Union souligne toute l'importance des commissions consultatives, telle la Commission des Aînés, mais estime que des normes obligatoires viendraient brider la dynamique. L'autonomie communale doit jouer à plein.

### Interpellations citoyennes: à la recherche du bon équilibre

L'UVCW a adressé un courrier au Parlement de Wallonie concernant une proposition de décret modifiant l'article L1122-35 du CDLD relatif aux interpellations citoyennes. L'Union a veillé à ce que les modifications envisagées respectent l'équilibre entre participation citoyenne et bon fonctionnement des assemblées communales.

## Le personnel et les ressources humaines

### Avenir de la fonction publique locale: cohérence, concertation étroite et respect de l'autonomie locale

En mai 2025, dans sa position sur la note d'orientation wallonne quant à l'avenir de la fonction publique locale, le Conseil d'administration de l'UVCW s'est réjoui que l'exécutif régional en ait fait une priorité et a pris acte de la direction prise.

La volonté municipaliste est avant tout d'assurer l'attractivité, la performance, l'indépendance et la soutenabilité financière de la fonction publique locale, mise à mal notamment par la charge des pensions. Toute réforme durable de la fonction publique locale ne pourra aboutir sans une concertation étroite avec les pouvoirs locaux et le respect de leur autonomie.

En juin, l'Union a aussi transmis au Ministre des Pouvoirs locaux un avis concernant l'avant-projet de décret relatif à l'égalité de traitement en matière de promotion dans la fonction publique locale. L'Union soutient ce principe d'égalité. Toutefois, la dérogation temporaire envisagée soulève des interrogations dans la mesure où elle permet une appréciation au cas par cas à chaque déclaration de vacance de poste. Cette approche susceptible de générer des tensions sur le terrain et de nombreux contentieux paraît inopportune.

En septembre, le Conseil d'administration de l'Union a examiné le premier volet de la réforme de la fonction publique locale, celui relatif à l'harmonisation des carrières ou des régimes de travail entre agents statutaires et contractuels. Réclamée de longue date par l'Union, la mesure vise à réduire les disparités de traitement

et à simplifier la gestion des ressources humaines dans les administrations locales.

Sur le plan de l'harmonisation des régimes juridiques, l'Union:

- soutient l'égal accès à la promotion pour agents contractuels et statutaires;
- prend acte de la volonté de généraliser le contrat dans la fonction publique;
- souhaite un décret, adapté aux réalités locales, incluant notamment:
  - une clarification des règles contractuelles (notamment en cas de crise),
  - le développement des compétences,
  - la mobilité entre entités locales,
  - l'indépendance vis-à-vis des pressions politiques,

- une politique salariale commune préservant l'attractivité des petites communes;
- exprime des réserves à l'égard de l'harmonisation des régimes de fin de relation de travail;
- attire l'attention sur l'absence de représentants des employeurs publics locaux au sein des juridictions du travail, et appelle à une réforme structurelle de leur représentativité.

Elle plaide également pour :

- un régime transitoire équitable dans la réforme des congés de maladie;
- le respect de l'autonomie locale dans les recrutements et parcours de carrière;
- une formation continue renforcée pour tous les agents, en particulier les managers;
- la préservation des grades légaux, garants de la neutralité et de la continuité administrative;
- un second pilier de pension pour les contractuels, conditionné à un financement adéquat.

Cette première étape dans la modernisation du secteur ne peut à elle seule répondre aux objectifs en matière d'attractivité, de performance, de neutralité et de soutenabilité financière.

Les mesures proposées présentent des avancées, même si plusieurs éléments soulèvent des réserves. Des garanties d'une approche prudente, cohérente et holistique des enjeux stratégiques pour les pouvoirs locaux sont nécessaires, tant sur le fond que sur le plan des soutiens financiers.

Compte tenu des nombreuses initiatives menées simultanément par différents niveaux de pouvoir, la multiplicité de chantiers, conjuguée à un calendrier contraint, risque d'impacter la qualité et la cohérence des travaux.

## Pensions du personnel communal: l'Union alerte sur une répartition inéquitable

En juin et en juillet 2025, l'UVCW a interpellé les autorités fédérales et régionales

au sujet des pensions du personnel statutaire local. La loi-programme projetée et en cours de discussion comprenait en effet des mesures incapables d'atténuer la gravité des impacts financiers vécus sur le terrain.

Si la Déclaration de politique fédérale stipulait un engagement clair en faveur d'une réforme du financement des pensions locales, les détails du texte de la loi-programme allaient en sens contraire: moyens insuffisants, répartition déséquilibrée entre Régions, maintien du malus...

Pour rappel, les pensions des agents statutaires locaux relèvent d'un régime instauré par l'État fédéral, mais leur financement repose exclusivement sur les employeurs publics locaux. Ces derniers demeurent la seule catégorie d'employeurs de Belgique à assumer seule le coût des pensions de ses anciens agents (statutaires). Dans un contexte de pression budgétaire croissante, il est donc impératif que ce système évolue vers plus d'équité et de soutenabilité.

Au-delà du caractère très insuffisant des moyens dégagés par le Fédéral – 573 millions d'euros sur la mandature alors que les cotisations versées par les pouvoirs locaux belges s'élèvent à 4 milliards pour 2025 et devrait dépasser 4,5 milliards en 2029 – l'UVCW tique sur leur répartition: seulement 20% des montants seraient destinés aux entités wallonnes, un déséquilibre évident qui interroge.

Par ailleurs, 270 millions d'euros sont prévus pour renforcer un mécanisme controversé: le bonus-malus. Ce système prévoit une réduction de cotisation de

responsabilisation pour les communes ayant mis en place un deuxième pilier de pension pour leurs contractuels. Or, les pouvoirs locaux, wallons singulièrement, n'ont pas les moyens d'y recourir. Pire: celles qui ne bénéficient pas du bonus contribuent malgré tout à son financement en payant un malus!

En 2024, sur les 81 millions d'euros fédéraux de compensation des malis dans le financement des bonis, seuls 10% ont bénéficié aux entités wallonnes, contre plus de 70% pour les entités flamandes. La réforme risque d'accentuer ce déséquilibre. Dès lors, l'UVCW a appelé d'urgence à une répartition plus équitable entre les Régions. Le Gouvernement fédéral doit veiller à rendre la charge des pensions réellement plus soutenable pour l'ensemble des pouvoirs locaux.

Le Conseil d'État avait pourtant émis des réserves sur la pertinence du critère des 100 000 habitants pour l'octroi de l'allègement des cotisations de responsabilisation, pointant le risque de discrimination entre pouvoirs locaux selon leur localisation. Cet avis ouvrait la porte à une attribution des aides dans un sens plus équitable. Las, le Gouvernement s'est assis sur cet avis de la haute instance, et le texte a été débattu et voté à la Chambre des Représentants, sans adaptation majeure.

L'UVCW regrette que cette opportunité n'ait pas été saisie, alors qu'elle aurait permis de mieux tenir compte des spécificités des pouvoirs locaux wallons. Notre association n'aura de cesse de réclamer un rééquilibrage des propositions fédérales.



# La police administrative générale



## Pétards et feux d'artifice: vers une interpellation du Fédéral

En janvier 2025, la Bourgmestre de Comines-Warneton a souhaité évoquer avec ses pairs du Conseil d'administration la question de l'utilisation anarchique des feux d'artifices tirés artisanalement, parfois illégalement. Aujourd'hui, chaque commune décide seule en toute autonomie, mais une approche collective serait bénéfique et bienvenue.

Les municipalistes wallons se sont accordés sur le constat qu'une solution est à rechercher de préférence auprès du pouvoir fédéral, sous la forme d'une interdiction pure et simple de vente de ces produits dangereux pour la santé

humaine (blessures, acouphènes...), et source de nuisances diverses pour le bien-être animal et l'environnement.

L'UVCW étudiera la question et interpellera le Gouvernement fédéral en ce sens.

## Compétences de l'OTW: le maintien de l'ordre public, prérogative exclusivement communale

En septembre 2025, dans le cadre de l'examen du décret-programme régional, l'UVCW a attiré l'attention du Gouvernement sur l'article 31 du texte en projet, qui semblait conférer à l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) des compétences en matière d'ordre public sur la base de l'article 135 de la Nouvelle loi communale.

L'Union a rappelé que l'OTW ne dispose d'aucune compétence en matière de maintien de l'ordre public, ni de police administrative générale. Seules les communes peuvent intervenir dans ce cadre. Conférer à l'OTW une mission de prévention, de constatation ou de surveillance des incivilités au sens de l'article 135, ou du respect des règlements communaux, constituerait une atteinte manifeste à la répartition des compétences entre niveaux de pouvoir.

L'UVCW a demandé une révision en profondeur de cet article, pour limiter clairement les finalités aux seules missions légales de l'OTW, sans empiètement sur le champ du maintien de l'ordre public, qui reste de compétence strictement communale.

## Les dossiers également traités en 2025

- Avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé et relatif aux maisons d'hébergement collectif pour personnes en difficulté – Avis et courrier à l'AVIQ
- Dénonciation par le parquet des protocoles d'accord relatifs aux sanctions administratives communales en cas d'infractions à l'arrêt et au stationnement – Courrier à la Ministre Verlinden
- Interdiction de fumer – Courrier au Ministre Vandenbroucke
- Horaire d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services – Projet de loi – Avis à la Direction générale de la Politique des PME
- Police administrative générale et autres polices administratives spéciales - Articulation avec les infractions prévues par le décret voirie – Article en ligne sur le site internet de l'UVCW

# La politique de la ville

## Politique intégrée de la ville: pérenniser un dispositif qui a fait ses preuves

L'UVCW a conduit une évaluation conjointe avec les coordinateurs locaux du dispositif-pilote Politique intégrée de la ville (PIV), lancé le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour neuf villes wallonnes. Cette Politique vise le redéploiement urbain par le financement d'actions ciblées, avec une enveloppe budgétaire définie et allouée selon des critères objectifs.

L'évaluation a montré que la PIV a renforcé de manière notable la capacité d'action des villes bénéficiaires. Le dispositif offre une procédure simplifiée permettant une plus grande autonomie dans le choix et la gestion des actions. La connaissance anticipée de l'enveloppe facilite l'élaboration de plans d'actions réalistes et évite les lourdeurs administratives liées à l'incertitude des financements. La contractualisation pluriannuelle et le droit de tirage apportent la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des besoins locaux.

L'UVCW a plaidé pour l'inscription pérenne du dispositif dans un cadre décrétal ou réglementaire, comme le prévoit un arrêté wallon de 13 juillet 2023. À défaut, la continuité du dispositif et la sécurisation des moyens pourraient être compromises. L'Union a sollicité la position ferme du Gouvernement wallon sur cette question et proposé d'étendre à terme ce mécanisme à l'ensemble des communes wallonnes.

# La ruralité

## Développement rural : un coup de massue de plus

En septembre 2025, dans le cadre de l'examen du décret-programme, le Conseil d'administration de l'UVCW a exprimé ses préoccupations concernant les modifications apportées au décret relatif au développement rural. Si les simplifications administratives proposées étaient à saluer, les municipalistes regrettaient que le texte n'offre plus de garantie ni de prévisibilité concernant les modalités et le taux de subventionnement des PCDR (Programme communal de développement rural), dorénavant déterminés a posteriori par le Gouvernement.

La garantie décrétole d'un taux de subventionnement à 80 % permettait une véritable planification financière pour des projets structurants des communes rurales. La suppression de cette garantie fragilise la capacité des communes à s'engager dans des projets de long terme. Sans compter l'effet négatif cumulé du raboutage du pourcent au Fonds des communes et celui du financement des PCDR, aggravant les difficultés des responsables communaux.

## Distributeurs automatiques de billets : garantir l'accessibilité bancaire pour tout le monde

La mise à disposition équitable de distributeurs automatiques de billets (DAB) est une préoccupation ancienne de l'UVCW. Malgré un accord entre le Fédéral et Febelfin en 2023, force est de constater une contraction de l'offre bancaire, larvée ou galopante selon les communes, certains villages ou quartiers se trouvant parfois brutalement dépourvus. D'autres soucis ont été rapportés : absence de possibilité de dépôt, manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, problèmes de sécurité, de propreté, pannes, etc.

Face à ces carences ou manquements aux engagements, particulièrement dans les zones rurales, des communes ont conclu

des concessions de travaux ou de service avec des prestataires spécialisés pour assurer une couverture en DAB, alors que cette responsabilité incombe aux organismes bancaires.

En septembre 2025, l'Union a donc interpellé les Ministres fédéraux de l'Économie et de la Protection des Consommateurs pour remédier à cette situation. Il faut des critères clairs et spécifiques, en termes de taux de couverture, de nombre d'habitants se situant à une distance maximale, par la route, d'un DAB, et au moins un DAB par commune. Elle a également rappelé ces préoccupations lors d'une audition en Commission de l'Économie, de la Protection des Consommateurs et de la Digitalisation de la Chambre des Représentants.

Les communes doivent impérativement être concertées quant à leurs besoins et le choix des emplacements, qu'elles sont les mieux à même d'apprécier. L'accessibilité doit être pensée tous azimuts, aussi bien en termes de capacités physiques que cognitives et numériques.

Par ailleurs, une évaluation des taux de couvertures et de la répartition actuelle des DAB sur le territoire par rapport à décembre 2021 serait pertinente.

## Distributeurs de colis : au minimum un par commune, aux frais du Fédéral

En septembre 2025, notre association a remis avis à la Chambre des Représentants à propos d'une modification projetée de la loi relative aux services postaux pour doter toutes les communes d'un distributeur de colis.

A priori, une meilleure répartition des distributeurs de colis sur le territoire, prévoyant au moins un distributeur dans chaque commune, est une avancée. En effet, compte tenu du nombre croissant d'achats en ligne et de l'impact de leur livraison sur la mobilité locale et l'environnement, il est essentiel de développer des modes de livraison efficaces, accessibles et durables. Les points-colis constituent une réponse pertinente à ces enjeux.

Il sera indispensable d'organiser une concertation avec les communes concernant la localisation des distributeurs. Il faudra tenir compte aussi du renforcement des centralités, des mobipôles et mobipoints, lieux de convergence de solutions de mobilité auxquels seront associés divers services, dont les distributeurs de colis. Enfin, il va de soi que la charge liée à cette mise à disposition doit intégralement être assumée par les services postaux.



## La santé

### ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES PUBLIQUES : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE DIGNITÉ

En octobre 2025, le Conseil d'administration de l'UVCW a examiné les projets de résolution et de circulaire portant sur le développement et l'accessibilité des toilettes publiques en Wallonie. Cette problématique s'inscrit dans un cadre international: l'Objectif de développement durable (ODD) n°6 des Nations Unies et une directive européenne relative aux eaux urbaines résiduaires.

L'Union a analysé les mesures proposées: utilisation des toilettes existantes dans les bâtiments publics, partenariats avec des acteurs privés, création de nouvelles installations

accompagnées de subventions régionales, et instauration de charges d'urbanisme imposant la création de toilettes publiques dans certains projets.

Notre association a formulé plusieurs recommandations complémentaires: élargissement de l'initiative aux autres entités publiques (Fédération Wallonie-Bruxelles, Provinces, Communauté germanophone, État fédéral), mise en place d'un logo identifiant les bâtiments participants, discrimination positive envers les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes handicapées, et développement de partenariats public-privé. Elle a également suggéré d'étudier une législation contraignante imposant aux commerces de grande taille de disposer de toilettes accessibles au public.

## La sécurité: police, incendie et aide médicale urgente

### Planification d'urgence: le dispositif est perfectible

Dès 2022, le Centre de crise national (NCCN) a entamé des travaux en vue de réformer le cadre légal de la planification d'urgence. En décembre 2024, des textes ont été transmis au GT PLANU de l'Union. En janvier 2025, dans son avis au Ministre de l'Intérieur, le Conseil d'administration a relevé plusieurs dispositions problématiques, relatives tant au coordinateur planification d'urgence local qu'aux responsabilités des bourgmestres.

L'UVCW a insisté sur l'importance de la coordination des moyens publics en situation de crise, appelant à un débat nécessaire sur la répartition et l'activation des ressources telles que prévues dans l'accord fédéral. L'Union a demandé que l'autorité fédérale assure des moyens structurels suffisants, sans ponction sur le personnel, pour le fonctionnement optimal des zones de police et de secours, notamment en matière de cybersécurité et de ressources humaines pour garantir une sécurité locale opérationnelle

efficace, et pas seulement en contexte de crise. Par ailleurs, elle a souligné la nécessité d'intégrer au dispositif un appui militaire en cas de besoin, de même que l'encadrement des volontaires et citoyens, ou l'apport des DG communaux.

L'UVCW a réclamé une concertation véritable avec les autorités communales et zonales, indispensable pour garantir une planification d'urgence adaptée aux réalités territoriales. Elle souhaite un cadre de dialogue durable entre l'autorité fédérale et les acteurs locaux. Enfin, l'Union a proposé que les futures dispositions légales prévoient la participation des associations professionnelles à l'élaboration comme à l'évaluation des mesures PLANU.

### Fusions de zones de police: l'UVCW défend le volontariat et la proximité

En septembre 2025, le Conseil d'administration de l'UVCW a examiné une modification de la loi sur la police intégrée (LPI), le Gouvernement fédéral souhaitant revoir la gouvernance des zones de

police et réduire significativement leur nombre.

Lors de leur rencontre le 17 juillet 2025, le Ministre de l'Intérieur et l'Union se sont accordés sur le fait que des économies d'échelle substantielles ne sont pas à espérer par suite d'une réduction du nombre de zones.

L'UVCW s'est prononcée contre toute fusion imposée des zones de police, plaidant pour le maintien d'une organisation adaptée au territoire et proche des bourgmestres, avec un contrôle démocratique via le Conseil de Police. Elle a rejeté la suppression des Conseils de Police et la personnalisation juridique des zones uni-communales, jugeant ces mesures comme des sources de complexité sans bénéfices clairs.

Elle a demandé l'ouverture de discussions sur le financement des zones pour garantir une sécurité locale pérenne et efficace, en particulier le remplacement de la norme KUL par un mécanisme transparent, la rationalisation des missions autour des sept fonctions de base, l'exploration d'une participation des organisateurs



privés au financement des coûts de maintien de l'ordre, et l'harmonisation salariale avec d'autres catégories locales.

L'Union restera vigilante sur la concrétisation des fusions. Elle souhaite poursuivre les échanges avec les autorités compétentes pour clarifier les mécanismes financiers et la méthodologie adoptée, afin d'accompagner au mieux les communes concernées durant cette phase de transition.

## Statut des pompiers : le Fédéral doit prendre en charge les surcoûts

Le BBSPB (Sapeurs-Pompiers de Belgique), mandaté par le Ministre de l'Intérieur, a élaboré une note relative à la réforme 2.0 de la sécurité civile, en matière de ressources humaines et de formation des pompiers, volontaires comme professionnels. **En novembre 2025**, le Conseil d'administration de l'UVCW a examiné cette note et formulé un avis en amont du processus décisionnel.

L'Union a d'abord salué l'attention portée au problème des gardes à domicile, aux conséquences financières potentiellement considérables en cas d'inaction des autorités politiques. Elle a aussi proposé que les économies réalisées par le Fédéral en raison de la suppression du certificat d'aptitude fédéral (CAF) soient redistribuées aux zones.

Au niveau des gardes, l'UVCW plaide pour :

- la non-réaffectation des volontaires incapables d'exécuter toutes les tâches liées au secours de base, afin de prioritairement réaffecter les professionnels dans des fonctions opérationnelles allégées ;
- l'introduction de la possibilité d'une indemnité de disponibilité (importante pour rémunérer les gardes planifiées et les disponibilités libres) ;
- l'introduction de la disponibilité obligatoire ou garde planifiée à domicile ;
- une rémunération moindre pour les gardes inactives en caserne ;
- l'estimation chiffrée de l'éventail des rémunérations des périodes de disponibilité/de garde.

Naturellement, il faut une prise en charge fédérale complète des surcoûts générés par la modification de la législation fédérale. Le nouveau régime de formation ne peut gonfler le nombre d'heures de formation et leur coût ; de même, l'architecture des primes d'opérationnalité projetée ne peut augmenter le montant alloué aux dites primes.

La réaffectation des pompiers professionnels (et de travailleurs d'autres secteurs) doit s'envisager largement, en permettant

une réaffectation chez un autre employeur, ou en mutualisant le personnel.

## Les autres dossiers traités en 2025

- Accès à la fonction de comptable spécial des zones de police – Observations de l'UVCW
- Limitation des mandats des chefs de corps – Demande de possibilité de dérogation motivée
- Délinquance et criminalité dans et aux abords des grandes gares du pays – Courrier aux Bourgmestres d'Arlon, Braine-l'Alleud, Charleroi, Liège, Mons, Namur et Ottignies-Louvain-la-Neuve - Pour information aux Chefs de corps des zones de police concernées
- Relance de la Commission Financement Police locale (CMFE) de l'UVCW
- Démarrage du GT interne « surcoûts » pour les zones de secours
- Directive européenne concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail – Courrier au Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de l'Union européenne et correspondance avec le Secrétaire général du CCRE

### LES FORMATIONS EN 2025 : 436 JOURNÉES TOUCHANT 10 577 PARTICIPANTS

Durant cette année, l'UVCW a continué à développer son offre de formations. Au total, le Service Formations a organisé plus de **53 webinaires et journées d'étude** en 2025. Nos colloques et webinaires ont réuni **5 454 participants**.

Ces formations constituent des moments privilégiés d'échanges pour faire le point sur des questions d'actualité et de fond qui concernent les pouvoirs locaux.

### DES ATELIERS, POUR RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR PUBLIC ET LOCAL

À côté des webinaires et colloques, l'offre d'ateliers conçus spécialement pour les pouvoirs locaux wallons continue à s'étoffer.

Au travers de près de **330 journées** de formation, à l'attention de près de **5 123 participants**, l'UVCW a encore outillé et épaulé ses membres dans les nombreuses matières dont ils ont la charge : aménagement du territoire, finances, marchés publics, énergie, environnement, mais également gestion du personnel, management, pilotage stratégique... pour n'en citer que quelques-unes.

## UNE ANNÉE RICHE EN FORMATIONS AXÉES SUR LES ENJEUX MAJEURS POUR LES POUVOIRS LOCAUX

En 2025, l'UVCW a concentré ses efforts sur les formations en intelligence artificielle, aménagement du territoire, environnement, marchés publics, mobilité et management, répondant ainsi aux enjeux majeurs des communes et mandataires locaux. Quelques temps forts :

### INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'UVCW a proposé à 1 086 personnes une formation de base sur les outils d'intelligence artificielle permettant de gagner en efficacité. Le module de perfectionnement consacré à l'usage des IA pour les tâches administratives, organisé en demi-journées, a réuni 290 participants. Ces sessions ont guidé les professionnels locaux dans la compréhension des opportunités et limites de l'IA générative, tout en offrant des cas pratiques adaptés à leur quotidien.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Plusieurs événements ont éclairé les communes sur les nouveaux outils et stratégies d'urbanisme. Le webinaire sur les nouveaux formulaires de demande de permis, indispensable pour anticiper la réforme d'octobre, a attiré 578 participants. Deux rendez-vous complémentaires sur le Schéma de développement communal (SDC) thématique « *Optimisation spatiale* » ont réuni ensemble 507 inscrits, tandis que la matinée d'étude portant sur le CoDT, le SDT, le SDC et les centralités a réuni 250 participants. Ces formations ont approfondi la compréhension des leviers à mobiliser pour une planification territoriale équilibrée et cohérente.

### ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

L'UVCW a organisé la formation de base pour les agents constatateurs et fonctionnaires sanctionneurs, complétée

par une vaste offre de formations continues ainsi qu'une formation en matière de RGPD. Ces sessions, complétées par un webinaire sur les actualités réglementaires (235 participants), ont permis de renforcer les compétences techniques, juridiques et pratiques nécessaires à la lutte contre la délinquance environnementale au niveau local.

### MARCHÉS PUBLICS

La formation d'initiation aux marchés publics, véritable fondation pour la bonne compréhension des procédures et cadres réglementaires, a accueilli 480 participants. Cet apprentissage est essentiel pour garantir la conformité et la qualité des processus d'achat public au sein des pouvoirs locaux.

### MOBILITÉ

Deux webinaires consacrés à la mobilité locale ont abordé les enjeux liés à l'espace public, la voirie, le stationnement et les infrastructures, avec un total de 271 participants. Ces rendez-vous ont permis des échanges concrets sur les compétences communales, les outils de planification et les projets d'infrastructures, au regard des besoins actuels et futurs.

### MANAGEMENT ET SOFT SKILLS

Deux formations référentes dans le domaine du management ont marqué l'année. « *Clés pour comprendre les enjeux de gouvernance* » a offert à 300 mandataires un cadre pragmatique pour agir en début de mandature, tandis que « *Clés pour une gestion d'équipe efficace* » a rassemblé 300 participants pour développer leur leadership et compétences relationnelles. La formation « *Gestion de projets* », quant à elle, a outillé 278 agents.

Ces temps forts témoignent de la diversité et de la qualité de l'offre de formations de l'UVCW, répondant précisément aux attentes et défis des acteurs locaux impliqués dans la gestion et le développement des communes wallonnes.

## Une équipe à votre service



L'ensemble des services que nous vous rendons ne serait évidemment pas possible sans une équipe de femmes et d'hommes inconditionnellement à votre service.

Qu'ils ou elles travaillent dans l'assistance-conseil, le lobbying, la formation, la communication, la stratégie, la réflexion, le management ou le support logistique, ils ou elles ont un visage, celui du dévouement à la cause municipale et à la démocratie locale. Nous vous invitons à les découvrir : <https://www.uvcw.be/staff/>

# Le Conseil d'administration et le Bureau de l'UVCW



## Gouvernance et leadership de l'UVCW : du changement dans la continuité en 2025

Le **Conseil d'administration** constitue le centre de décision de l'association. Il arrête toutes les prises de position et actions de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il est composé de 40 membres effectifs et 6 observateurs. Les statuts prévoient, lors de sa composition, un équilibre géographique et politique, ainsi qu'un équilibre entre les différentes catégories de communes.

Le secrétariat du CA est assuré par Michèle Boverie, Secrétaire générale.

Quant au **Bureau**, il veille à la mise en œuvre des délibérations, tant du Conseil d'administration que de l'Assemblée générale, au bon fonctionnement statutaire, ainsi qu'au respect de la réglementation. Il exerce toute autre attribution que lui délègue le Conseil d'administration.

## Renouvellement du Conseil d'administration et nomination d'une Présidente

L'Assemblée générale de l'UVCW s'est tenue le **20 juin 2025** à Namur,

comprenant le renouvellement du Conseil d'administration et la désignation d'un nouveau Bureau.

Rachel Sobry, Bourgmestre de Thuin, a été nommée Présidente. Ce Conseil d'administration renouvelé reflète la diversité des communes wallonnes et s'appuie sur les principes de pluralisme, collégialité et ancrage local.

La nouvelle présidence s'est engagée à renforcer la voix de l'Union en faveur des communes, notamment face aux défis financiers, climatiques, numériques et en matière d'attractivité des mandats.

## Une Charte pour le Conseil d'administration

Lors de sa session du **8 juillet 2025** à Namur, le Conseil d'administration de l'UVCW a approuvé la Charte des membres et organisé les délégations au Bureau et à la Secrétaire générale.

## Direction intérimaire et réorganisation du Bureau

**Fin 2025**, en raison du congé de maternité de la Présidente Rachel Sobry, la présidence a été confiée par intérim à Hélène Lebrun, Bourgmestre de Houyet.

La Fédération des CPAS ayant également renouvelé ses instances dans le courant de 2025, et notamment sa présidence, Luc Vandormael a cédé son siège de représentant au sein du Bureau de l'UVCW à Dorothee Klein, Présidente du CPAS de Namur et nouvelle Présidente de la Fédération des CPAS wallons.

Cette reconfiguration a assuré une continuité dans la défense des pouvoirs locaux et leur autonomie, tout en accompagnant les villes et communes dans leurs défis locaux.

Rachel Sobry a repris ses fonctions à la tête de l'UVCW **en janvier 2026**.

## Début 2026, le Bureau de l'UVCW était composé comme suit :

Présidente : Rachel SOBRY

Vice-Présidents : Paul-Olivier DELANNOIS,  
Manu DISABATO et Vincent MAGNUS

Présidente de la Fédération des CPAS :  
Dorothee KLEIN

Secrétaire : Michèle BOVERIE

**FIN 2025, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UVCW ÉTAIT COMPOSÉ COMME SUIT**

FONCTION AU SEIN DU CA	Nom	Prénom	Fonction	Commune/Ville	Parti
Présidente	SOBRY	RACHEL	Bourgmestre	Ville de Thuin	MR
Vice-Président	DELANNOIS	PAUL-OLIVIER	Conseiller communal	Ville de Tournai	PS
Vice-Président	DISABATO	MANU	Bourgmestre	Commune de Frameries	Ecolo
Vice-Président	MAGNUS	VINCENT	Bourgmestre	Ville d'Arlon	Les Engagé-e-s
Membre du CA	BARZIN	ANNE	Échevine	Ville de Namur	MR
Membre du CA	BASTIN	JEAN-PAUL	Bourgmestre	Ville de Malmedy	Les Engagé-e-s
Membre du CA	CELIK	DUYGU	Conseillère communale	Ville de Liège	PS
Membre du CA	CLOET	ANN	Bourgmestre	Ville de Mouscron	Les Engagé-e-s
Membre du CA	CLOSSON	BENOÎT	Bourgmestre	Commune de Wellin	MR
Membre du CA	COLLIGNON	CHRISTOPHE	Bourgmestre	Ville de Huy	PS
Membre du CA	COURARD	PHILIPPE	Bourgmestre	Commune de Hotton	PS
Membre du CA	DARDENNE	SOPHIE	Présidente du CPAS	Commune de Profondeville	Ecolo
Membre du CA	DERMINE	THOMAS	Bourgmestre	Ville de Charleroi	PS
Membre du CA	DISPA	BENOÎT	Bourgmestre	Ville de Gembloux	Les Engagé-e-s
Membre du CA	D'ORAZIO	SAMUEL	Bourgmestre	Ville de Tubize	MR
Membre du CA	DUBOIS	PHILIPPE	Échevin	Commune de Clavier	MR
Membre du CA	GIGOUNON	JEAN	Conseiller communal	Ville de Binche	MR
Membre du CA	GODIN	NICOLAS	Échevin	Ville de La Louvière	PS
Membre du CA	GRÉGOIRE	NICOLAS	Bourgmestre	Ville de Marche-en-Famenne	Les Engagé-e-s
Membre du CA	HABETS	MICHELLE	Bourgmestre	Commune de Plombières	MR
Membre du CA	HAVARD	CHARLES	Directeur général	Ville de Visé	
Membre du CA	HEGYI	ÉLINE	Directrice générale	Commune de Paliseul	
Membre du CA	KLEIN	DOROTHÉE	Présidente du CPAS	Ville de Namur	Les Engagé-e-s
Membre du CA	LEBRUN	HÉLÈNE	Bourgmestre	Commune de Houyet	MR
Membre du CA	LEEJWERCK	ALICE	Bourgmestre	Ville de Comines-Warneton	MR
Membre du CA	LEPRINCE	LAURENCE	Directrice générale	Ville de Namur	
Membre du CA	MARCQ	JULIE	Échevine	Ville de Soignies	PS
Membre du CA	MULLENS	XAVIER	Échevin	Commune d'Assesse	MR
Membre du CA	PAULUS	FABRICE	Échevin	Ville d'Eupen	Les Engagé-e-s
Membre du CA	POLL	BÉNÉDICTE	Bourgmestre	Commune de Seneffe	MR
Membre du CA	POULIN	CHRISTINE	Bourgmestre	Ville de Walcourt	PS
Membre du CA	POURTOIS	MAXIME	Échevin	Ville de Mons	PS
Membre du CA	RADEMAKER	MARTINE	Directrice financière	Commune d'Oupeye	
Membre du CA	RENARD	HÉLOÏSE	Présidente du CPAS	Ville de Tournai	MR
Membre du CA	ROUGET	LIONEL	Conseiller communal	Commune de Beauvechain	MR
Membre du CA	ROYEZ	STEVEN	Bourgmestre	Commune de Lobbes	Les Engagé-e-s
Membre du CA	SERVAES	CHRISTINE	Bourgmestre	Commune de Juprelle	Les Engagé-e-s
Membre du CA	THEYS	CAROLINE	Échevine	Commune de Grez-Doiceau	Les Engagé-e-s
Membre du CA	VANDORMAEL	LUC	Conseiller CPAS	CPAS de Waremme	PS
Observateur	DALNE	GERMAIN	Conseiller communal minorité	Ville de Nivelles	MR
Observateur	DECHENNE	OLIVIER	Directeur-gérant Centr'Habitat		
Observateur	DEFFET	MICHEL	Directeur-gérant Foyer Fléron		
Observateur	DEMEUSE	RODRIGUE	Conseiller communal minorité	Ville de Huy	Ecolo
Observateur	DUPONT	LAURENT	Directeur général IPALLE		
Observateur	MUGEMANGANGO	GERMAIN	Conseiller communal minorité	Ville de Charleroi	PTB
Secrétaire	BOVERIE	MICHÈLE	Secrétaire générale de l'UVCW		